

# Les Cahiers de l'Entreprise

n° 19



## CRÉATION

Conseil  
Aides  
Parrainage

## DÉVELOPPEMENT

Innovation  
Qualité  
Financement du développement  
Recrutement  
Formation continue  
Immobilier d'entreprise  
Veille économique  
Exportation

## VIE QUOTIDIENNE

Médiation  
Prévention  
Clubs d'entreprises  
Groupements d'entreprises

## TRANSMISSION

## CÉSSATION

# SPECIAL

## SERVICES AUX ENTREPRISES EN LOIR-ET-CHER

*Tous les dispositifs d'assistance aux entreprises institués par le gouvernement et les organismes économiques cherchent à insérer celles-ci dans une dynamique de pérennisation de leurs activités tout au long de leur développement.*

*En proposant une information accessible sans jamais être simpliste, l'ADELEC, tel un bon copilote, guide les entreprises à travers ce maillage de services. Elle leur fournit les instruments de navigation permettant d'anticiper les mutations auxquelles elles seront confrontées.*

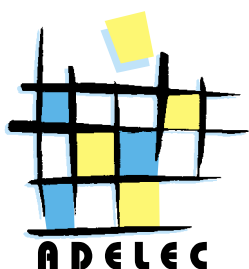
*Ce numéro spécial n'a pas vocation à l'exhaustivité mais donne les clés ouvrant les portes des principaux relais locaux et nationaux qui accompagnent les entreprises sur la voie de l'autonomie et de la croissance harmonieuse.*

*Faire échouer l'échec, créer une force d'impulsion complémentaire, tel est le pari que j'ai ainsi souhaité engager pour l'avenir de nos entreprises.*



**Yves GENET**

Vice-Président du Conseil Général de Loir-et-Cher  
Président de l'ADELEC



Les Cahiers de l'Entreprise  
Magazine d'information de l'Agence  
de Développement Economique  
de Loir-et-Cher  
1, avenue de la Butte  
41000 Blois  
Tél. 02 54 42 42 05 - Fax 02 54 42 42 48  
Email : ADELEC@wanadoo.fr  
http://www.loir-et-cher-eco.com  
Directeur de la publication : Yves GENET  
Tirage : 10 000 exemplaires  
Conception/Réalisation : ADELEC  
Crédits photo : J.N. Thibault -  
CCI - Pierre Gleizes  
Imprimerie Offset 41  
ISSN 1278-8074

## Sommaire

4-5	Conseil	<i>Création</i>
5-6	Aides	
7-8	Parrainage	
9-12	Innovation	<i>Développement</i>
12	Qualité	
13-15	Financement du développement	
15-17	Recrutement	
18-20	Formation continue	
21-25	Immobilier d'entreprise	
25-26	Veille économique	
27-28	Exportation	
29	Institutions	<i>Vie quotidienne</i>
30	Médiation • Prévention	
31-33	Clubs d'entreprises	
33-35	Groupements d'entreprises	
36		<i>Transmission</i>
37		<i>Cessation</i>
38		<i>Index</i>



## UN RÉSEAU POUR ENTREPRENDRE

**L**a Chambre de commerce et d'industrie et la Chambre de métiers de Loir-et-Cher ont souhaité renforcer leur action dans le domaine de la création d'entreprises en se dotant d'un nouvel outil de conseil et d'accompagnement. Le réseau «Entreprendre en France» est composé de professionnels qui, après validation préalable du projet par les instances consulaires, mettent à la disposition du candidat leurs compétences et leurs services pour faciliter sa démarche.

Le point d'entrée unique au réseau se trouve à l'Espace Entreprendre des Chambres de commerce et d'industrie et de métiers. C'est là que le candidat présente son projet qui fait l'objet d'un exa-

men individualisé (étude détaillée, étude de marché, plan prévisionnel d'activité et de chiffre d'affaires). L'Espace Entreprendre dispose d'une abondante information de base (documentation, guides de la création, fichiers d'entreprises à céder, etc). Il propose éventuellement des formations adaptées.

A l'issue de cette première phase, le candidat dont les compétences et le projet ont fait l'objet d'une appréciation positive reçoit le «Passeport Entreprendre». Ce document lui donne accès auprès des partenaires de l'opération : professions libérales (consultation gratuite d'un expert-comptable, d'un notaire, d'un avocat pour les problèmes de comptabilité, statuts juridiques, dépôts de brevets), sociétés de garantie (SOFARIS, SIAGI,

SOCAMA pour un cautionnement des prêts bancaires pouvant aller jusqu'à 70 % du besoin de financement), établissements bancaires (réseau AFB, Banque Populaire Val de France, Caisse d'Epargne, Crédit Mutuel, Crédit Agricole pour un accueil privilégié et une étude rapide de la demande), groupes de prévoyance (Mornay, CRI, Mederic, Malakoff pour des conseils gratuits en matière de retraite et prévoyance et des offres de services particuliers) et autres professionnels (Caisse des dépôts, ANVAR Centre, FNAIM, EDF-GDF SERVICES).

Le Passeport Entreprendre fait bénéficier le titulaire d'un suivi de son projet pendant les trois premières années d'activité.

Pour tous renseignements : Maison des Entreprises  
Anne-Laurence Jouannet, correspondant Entreprendre en France à la Chambre de commerce et d'industrie,  
16 rue de la Vallée-Maillard • 41018 Blois Cedex • Tél. 02 54 44 65 45

## CODIL : PROMOUVOIR L'ESSAIMAGE

**C'**est à l'initiative du CODIL de Blois (Comité de développement industriel local), organisme regroupant plusieurs partenaires publics et institutionnels, qu'a été lancé début 96 le projet «essaimage». Son pilotage opérationnel est assuré par la Chambre de commerce et d'industrie qui a confié cette mission à Anne-Laurence Jouannet.

L'essaimage (création d'une nouvelle entreprise à partir d'une entreprise existante) peut se pratiquer «à chaud» (projet destiné à un salarié dont l'emploi va être supprimé) ou «à froid» (projet mûri en dehors d'un contexte de crise). Il peut concerner une création d'activité sans lien avec celle de l'entreprise d'origine ou s'inscrire dans une démarche d'externalisation. Dans tous les cas, le rôle de la mission consiste à promouvoir l'essaimage, repérer les projets, étudier leur validité et les accompagner grâce à un comité de parrainage dispensant conseils et assistance afin de contribuer à leur réussite durable. Le suivi d'un projet est un facteur important d'amélioration du taux de survie (80 % contre 50 % après trois ans).

Contact : Maison des Entreprises  
Anne-Laurence Jouannet, Chambre de commerce et d'industrie de Loir-et-Cher  
Tél. 02 54 44 65 45



### TRAVEN : un nouveau-né qui marche

**C'**est dans le cadre de la prospection engagée auprès des entreprises du département qu'une potentialité d'essaimage a été repérée chez Lemförder Nacam à Vendôme. Celle-ci souhaitait se désengager de la fabrication de colonnes de direction en petites séries pour se consacrer aux grandes séries. Deux cadres de l'entreprise, Jean-Luc Renaudet et Bernard Sevault, ont tenté l'aventure en reprenant à leur compte cette activité désormais localisée à St Amand-Longpré, dans un secteur rural demandeur d'activité. Un bâtiment construit en crédit-bail par la commune avec l'aide du Département et du Conseil régional et l'assistance rapprochée de la mission essaimage ont facilité le démarrage de cette initiative. Traven Technology a déjà créé 17 emplois et, du fait d'une diversification envisagée dans le secteur des voitures électriques, pense être en mesure de porter ses effectifs à 30 personnes d'ici l'an 2000.

# Aides

## SE LANCER DANS L'ARTISANAT

Créer une entreprise artisanale ne s'improvise pas. La Chambre de métiers de Loir-et-Cher, en charge de ce secteur, a développé toute une gamme de services destinés aux candidats à la création.

Tous les quinze jours (le lundi matin) se déroule à l'hôtel consulaire une session d'une demi-journée (gratuite) dite «de sensibilisation à la création ou reprise d'entreprise». Une réunion identique a lieu une fois par mois à Romorantin et à Vendôme. Objectif : répondre aux premières questions que se pose le candidat à l'installation, lui indiquer le cheminement à suivre, lui apporter un éclairage sur les statuts juridiques et sociaux des entreprises et les aides disponibles.

Une seconde phase plus individualisée est proposée aux porteurs de projets élaborés sous la forme d'entretiens. Tous les aspects du dossier sont passés en revue : analyse, validation, apport financier. L'accompagnement se poursuit par la constitution des dossiers de demande d'aides, l'établissement d'un plan de financement prévisionnel et une assistance aux démarches administratives ou bancaires.

La Chambre de métiers propose également au créateur et à son conjoint des formations adaptées (stage de 32 heures «création ou reprise d'entreprise», stage de 70 heures «de l'idée au projet de création d'entreprise», stage de 300 heures «du projet à la création»). Le suivi peut être assuré par un contrat d'accompagnement, voire un stage de perfectionnement en formation continue.

Pour tous renseignements : Raymonde Durand  
Maison des Entreprises • Chambre de métiers  
16 rue de la Vallée-Maillard • 41018 Blois Cedex • Tél. 02 54 44 65 83

## FRAC : LA RÉGION AIDE LE CONSEIL

Les entreprises et coopératives de moins de 500 personnes, qui souhaitent recourir à des conseils extérieurs en vue de se moderniser ou d'accroître leur compétitivité, peuvent solliciter une subvention du FRAC (Fonds régional d'aide au conseil), dispositif créé et géré par le Conseil régional.

L'aide s'applique aux conseils en organisation, gestion des ressources humaines, mise en place de la qualité, à caractère technologique, en informatique, aux études de marché, ainsi qu'aux études préalables à un investissement, une transmission ou une création. Elle peut atteindre 80 % du coût hors taxe et est plafonnée à 25 000 F lorsqu'il s'agit d'études courtes (moins de 5 jours). Pour les études plus longues, le taux de la subvention est au maximum de 50 % du coût TTC de l'intervention et est plafonné à 200 000 F. Des dispositions particulières s'appliquent aux FRAC tourisme, environnement, travail-emploi-formation.

Pour tous renseignements :  
Conseil régional du Centre, direction du Développement économique  
9 rue Saint Pierre-Lentin • 45041 Orléans Cedex 1 • Tél. 02 38 70 30 30  
Contact : Jacqueline Frugé

## CREA :

### POUR CRÉER OU REPREDRE UNE ENTREPRISE ARTISANALE

Le Fonds d'aide à la création et à la reprise d'entreprises artisanales a été mis en place par le Conseil régional. Il est susceptible d'être sollicité pour tout projet d'investissement localisé dans le Loir-et-Cher selon des modalités variables suivant qu'il s'agit d'une création ou d'une reprise en zone rurale ou urbaine (villes de Blois, Romorantin, Vendôme).

Le CREA s'adresse à tout candidat qualifié dans son métier ayant conclu un contrat à l'installation avec la Chambre de métiers. Les projets qui entrent dans le champ d'application du CREA sont :

- pour les créations en zone rurale : les entreprises artisanales alimentaires ou de production, ainsi que les commerces de première nécessité,
- pour les créations en zone urbaine : les entreprises artisanales de production,
- pour les reprises en zone rurale : les entreprises artisanales, les commerces de première nécessité, les hôtels, cafés et restaurants,
- pour les reprises en zone urbaine : les entreprises artisanales, les commerces de première nécessité.

Les investissements susceptibles d'être pris en compte pour l'attribution de l'aide doivent être à réaliser, concerner les biens d'équipement amortissables, les travaux de réhabilitation des locaux, et se situer dans une fourchette de 70 000 à 400 000 F HT.

Le CREA est accordé sous forme d'une avance remboursable sans intérêt venant en complément d'un financement bancaire. Son taux est calculé en pourcentage des investissements éligibles selon un barème variable : 20 % pour une création ou une reprise en zone urbaine, 30 % pour une création en zone rurale, 40 % pour une reprise en zone rurale.

Les remboursements s'effectuent par trimestrialité, la première échéance intervenant un an après la mise à disposition des fonds. L'avance est consentie pour une durée de 4 à 6 ans en fonction du montant accordé.

Pour tous renseignements : Maison des Entreprises • Chambre de métiers de Loir-et-Cher  
16 rue de la Vallée-Maillard • 41018 Blois Cedex • Tél. 02 54 44 65 83

Contact : Raymonde Durand pour les projets de création  
François Ferré pour les projets de reprise

## Aides

### L'AIDE AUX CRÉATEURS D'ENTREPRISE (ACCRES)

Cette aide, gérée par les services de l'Etat, a pour objet de favoriser les créations ou les reprises d'entreprises par des jeunes ou des chômeurs. Elle concerne les demandeurs d'emploi, indemnisés ou non, les érémites, les jeunes de moins de 26 ans, ou de moins de 30 ans remplissant les conditions d'accès aux emplois jeunes.

Il ne s'agit pas d'une subvention directe, mais d'avantages en matière de cotisations sociales (allègements, voire exonérations), d'une participation éventuelle au financement d'actions de conseil ou de formation, du maintien temporaire de certaines aides accordées aux chômeurs ou d'aides spécifiques pour le public emplois jeunes.

La demande doit être formulée avant le démarrage de l'activité. Un comité départemental juge de la consistance et de la viabilité du projet et de sa conformité juridique avec les critères d'attribution. L'ACCRES n'est pas compatible, pour celui qui en bénéficie, avec d'autres aides à l'emploi, mais peut en revanche se cumuler avec d'autres aides à la création d'entreprise.

Pour tous renseignements :

Direction départementale du Travail  
34 avenue Maunoury • 41000 Blois  
Contact : M. Piolot • Tél. 02 54 55 85 79

### LE FONDS SUD ET LA CRÉATION D'ENTREPRISE (PRCE)

Le Fonds de développement du sud créé par le Conseil régional s'applique dans 4 cantons du Loir-et-Cher (Mennetou-sur-Cher, Selles-sur-Cher, St Aignan et Montrichard), 6 cantons de l'Indre-et-Loire et la totalité des départements du Cher et de l'Indre. Il a pour objet de favoriser la création d'entreprises et d'emplois dans les secteurs suivants : industrie, artisanat de production, services de l'industrie et, sous certaines conditions, services aux entreprises.

Sont éligibles à la prime régionale à la création d'entreprise (PRCE) les entreprises en création depuis moins de douze mois et les entreprises créées pour la reprise d'une entreprise en redressement judiciaire, qui s'engagent à créer au minimum 5 emplois sur 3 ans en CDI. Le dispositif ne s'applique pas aux nouvelles entreprises issues de sociétés existantes.

Le montant de la PRCE est compris entre 50 000 et 200 000 F selon l'importance du projet. Il s'agit d'une subvention d'équipement versée en une fois.

Pour tous renseignements : Conseil régional du Centre, direction du Développement économique  
9 rue Saint-Pierre-Lentin • 45401 Orléans Cedex 1  
Contact : Brigitte Detalle • Tél. 02 38 70 30 30

### AIDE RÉGIONALE À L'INVESTISSEMENT (PARI)

Le Programme d'aide régionale à la création et à l'investissement (PARI), dispositif mis en place par le Conseil régional, a pour objet de renforcer la capacité financière des entreprises en création, celles-ci pouvant relever du secteur industriel, de l'artisanat de production ou des services de l'industrie. Les sociétés de services aux entreprises peuvent être admises sous certaines conditions et selon certaines modalités.

L'entreprise doit présenter un programme d'investissements (matériels et/ou immobiliers) supérieur à 400 000 F, faire état du parrainage d'un organisme agréé (Chambre de commerce, de métiers, Union patronale, Agence de développement...) et d'un accompagnement bancaire. L'avance attribuée est plafonnée à 400 000 F et versée en une fois. Elle est accordée sans garantie et remboursable sans intérêt en cinq ans avec différé de deux ans à compter de la date de versement.

Les demandes de PARI sont transmises au Conseil régional par l'un des organismes agréés pour le parrainage. Le dispositif s'adresse en priorité aux zones en difficultés économiques.

Pour tous renseignements : Conseil régional du Centre, direction du Développement économique  
9 rue Saint-Pierre-Lentin • 45401 Orléans Cedex 1  
Contact : Brigitte Detalle • Tél. 02 38 70 30 30

### LA CAISSE D'ÉPARGNE CONTRE L'EXCLUSION

La Fondation Caisse d'Épargne a été créée en 1994 pour apporter un soutien financier aux projets de lutte contre l'exclusion engendrée par l'illettrisme, le grand âge ou le chômage. La Fondation veut apporter son soutien à des initiatives associant le plus possible les personnes en difficulté présumées se trouver naturellement dans une logique de refus de l'exclusion.

Chacun des 33 établissements régionaux de la Caisse d'Épargne a la responsabilité de détecter et de présélectionner les dossiers de candidature qui peuvent être présentés aussi bien

par une personne physique que morale (entreprise commerciale, entreprise d'insertion, association). Les projets retenus et approuvés au niveau national font l'objet d'une convention de partenariat avec l'organisme porteur jusqu'à la remise du chèque de subvention.

La Caisse Centre Val de Loire, qui couvre les départements du Loir-et-Cher, de l'Indre-et-Loire et de l'Indre, a soutenu par exemple l'association des «Jardins de Cocagne» à Blois (production et commercialisation de légumes biologiques).

Contact et retrait des dossiers de candidature :  
Caisse d'Épargne Centre Val de Loire • 30 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny • 41033 Blois Cedex  
Tél. 02 54 57 54 06 (Francine Fécelle)



# Parrainage

## En Sologne : partir gagnant avec Ecoparc

**L'**Ecoparc d'affaires de Sologne est une structure d'accueil d'entreprises constituée par six communes regroupées en syndicat intercommunal à vocation unique : La Ferté-Beauharnais, Millançay, Montrieux-en-Sologne, Neung-sur-Beuvron, Saint-Viâtre, Vernou-en-Sologne. Ces collectivités ont regroupé leurs moyens pour acquérir en 1994 un domaine solognot de 27 hectares composé d'un château du XIX<sup>ème</sup> siècle et de ses dépendances.

Les locaux existants ont été aménagés en lots susceptibles d'accueillir des entreprises. Les services communs sont regroupés dans le château et mis à la disposition de l'ensemble des entreprises résidentes. Il existe aussi une zone constructible d'une dizaine d'hectares, le tout offrant un environnement paysager d'une qualité exceptionnelle. La localisation du site en zone de revitalisation

rurale permet à certaines catégories d'entreprises de prétendre à une exonération de taxe professionnelle pendant cinq ans.

En plus de l'accueil au sens strict du terme (mise à disposition de locaux en location et de services), l'Ecoparc de Sologne a mis en place un service de parrainage. Il s'agit d'offrir à un porteur de projet des conseils, des expériences. Le candidat qui sollicite le parrainage présente son dossier en indiquant à quel stade il se trouve dans le processus de création (étude de marché, montage financier), quels sont les difficultés rencontrées et les besoins.

Ces données sont présentées au comité de parrainage qui est composé de chefs d'entreprise en activité ou à la retraite. Si le candidat est retenu au titre du parrainage, un parrain désigné va le suivre bénévolement dans ses démarches jusqu'à la création et au-delà.



En cas d'installation sur le site, le candidat parrainé bénéficie de conditions préférentielles : progressivité des loyers, aide logistique gratuite les trois premiers mois suivant l'installation (secrétariat, envoi et réception de télécopies), location des salles de séminaires à tarif préférentiel.

**Pour tous renseignements :** Ecoparc d'affaires de Sologne, domaine de Villemorant • 41210 Neung-sur-Beuvron  
Tél. 02 54 94 62 00  
**Président :** Daniel Costenoble, maire de Millançay  
**Contact :** Clara Toneatti, directrice

## A Saint-Laurent : la Maison de l'Emploi

**L**a Maison de l'Emploi et de la Formation du «Val des châteaux» (MEF) est une association installée dans la Cité du Verger à St Laurent-Nouan. Elle effectue des permanences d'accueil délocalisées dans les onze communes adhérentes.

Un des objectifs de la Maison de l'Emploi et de la Formation est de mettre à disposition de tous les publics un lieu de proximité pour l'accueil et l'information liés à l'emploi, à l'insertion et à la formation. C'est le «guichet unique», qui relaie les actions conduites par tous les organismes intervenant dans ces divers domaines.

La MEF propose également une assistance aux créateurs d'entreprise. Son réseau de parrainage fonctionne sur les cantons de Bracieux et de Mer en attendant d'être

éventuellement étendu à l'ensemble du territoire du Pays des châteaux. Il est constitué d'une dizaine de chefs d'entreprise dont la mission consiste à apprécier la validité des projets, guider les créateurs ou repreneurs dans leurs démarches et les soutenir au démarrage de leur entreprise.

Des conventions ont été signées avec l'ADELEC (Agence de développement économique de Loir-et-Cher) et la Chambre de métiers. Sur demande de l'un de ces partenaires, l'association s'engage à proposer un parrain à tout créateur d'entreprise dont le projet concerne les cantons de Mer et Bracieux. Le dispositif fonctionne en quatre phases : accueil du créateur pour l'informer et l'aider à constituer son dossier, examen de son projet (conseils, consultation d'organismes

spécialisés, recherche des aides), appui technique (organisation de rencontres avec les partenaires du monde économique). A l'issue de ce parcours, le créateur se voit proposer un parrain, dirigeant d'entreprise, qui l'accompagnera et le soutiendra lors de la création puis du développement de son entreprise.

Opérationnel depuis le début de l'année 1997, le dispositif de parrainage a déjà été mobilisé par six porteurs de projets. Les dossiers sont en phase d'instruction.

**Pour tous renseignements :** J. Thomas  
MEF, allée de Chambord, le Verger  
41220 Saint-Laurent-Nouan • Tél. 02 54 81 22 51

# Parrainage

## L'ISMER parraine et soutient des projets

L'Institut supérieur de management et d'économie rurale (ISMER) s'est donné pour objectif le soutien à la création et au développement d'entreprises. Cette petite structure (7 permanents et vacataires), constituée en association et fonctionnant avec les contributions de collectivités locales et d'entreprises partenaires, a développé quatre axes d'intervention complémentaires : le parrainage, l'accueil des créateurs d'entreprise, le soutien à des projets en entreprise et une formation d'entrepreneur en milieu rural.

Le réseau de parrainage fonctionne de façon classique, par la mise en relation d'un porteur de projet avec un chef d'entreprise acceptant de guider le candidat dans ses démarches, d'analyser son dossier et de le conseiller. L'ISMER intervient également en soutien au créateur par un ensemble de prestations (montage de dossiers, études de marché, centre de ressources, journées multi-conseils) ayant pour objet de faciliter et de guider son cheminement.

La formation *Entrepreneur en milieu rural*, d'une durée de 10 mois (1 000 heures en centre, 480 en entreprise), s'adresse aux porteurs de projet dépourvus des connaissances de base pour se lancer dans la création d'une entreprise. Le cursus proposé englobe toutes les disciplines : mathématiques financières, économie, anglais, statistiques, méthodologie. L'action *Projet en entreprise* consiste quant à elle à repérer des projets de développement pouvant exister à l'état latent au sein des entreprises et à mettre à disposition de ces dernières un salarié qualifié auquel est imparti un temps donné pour rendre le projet opérationnel.

Depuis son démarrage en 1994, l'ISMER a permis la création de plus de 150 emplois.

### ELECTRIC BOBINAGE : la maintenance en interne

Créée en 1953, cette petite entreprise de sept salariés, spécialisée dans la maintenance des bobinages de moteurs électriques, envisageait d'élargir ses activités à la maintenance industrielle. L'appui de l'ISMER lui a permis d'intégrer un technicien spécialisé qui, au cours de sa période contractuelle de 8 mois, a exploré avec succès les marchés régionaux, ouvrant à Electric Bobinage de nouvelles perspectives de développement.

Contact : ISMER  
Maison des entrepreneurs ruraux  
2 rue du Colonel Lebel  
41100 Vendôme  
Tél. 02 54 73 68 68  
Directeur : J.B. Pearson.

Vous désirez en savoir plus sur les aides financières ou techniques ?

Les aides techniques et financières aux entreprises de Loir-et-Cher

Guide

L'adelec tient à votre disposition un répertoire des différentes mesures en vigueur qu'elles soient locales, régionales, nationales voire européennes

Nouvelle édition disponible à l'Agence à partir de septembre 1998

Nouveau !.....

Pour en savoir plus.....

[www.loir-et-cher-eco.com](http://www.loir-et-cher-eco.com)

Agence de Développement Economique de Loir-et-Cher  
1, avenue de la Butte • 41000 Blois  
Tél. 02 54 42 42 05 • Fax 02 54 42 42 48 • Email ADELEC@wanadoo.fr



# Innovation

## L'ANVAR

Contact : ANVAR, délégation régionale du Centre  
Centre d'innovation • 10 rue Léonard-de-Vinci  
45074 Orléans Cedex 2 • Tél. 02 38 69 80 01  
Délégué régional : Hervé le Blanc  
Chargée d'affaires pour le Loir-et-Cher : Dominique Boucher

### PROMOUVOIR L'INNOVATION

Parce que l'innovation technologique est un facteur déterminant de compétitivité et donc de développement pour les entreprises, les pouvoirs publics ont créé l'ANVAR : Agence nationale de valorisation de la recherche. Etablissement public à caractère industriel et commercial, son action s'exerce au plus près du terrain grâce à ses 24 délégations régionales.

L'ANVAR investit chaque année 1,5 milliard de francs dans les projets d'innovation. Elle met à la disposition des innovateurs sa capacité d'expertise acquise depuis 1979 auprès de plus de 20 000 entreprises porteuses de 30 000 innovations technologiques. De 1980 à 1997, l'ANVAR Centre a soutenu, en Loir-et-Cher, 294 projets représentant un total d'aides de 104 MF.

Le soutien à l'innovation peut prendre des formes multiples. La plus courante concerne le développement d'un produit ou d'un procédé nouveau. Elle s'adresse aux entreprises, aux laboratoires, aux créateurs et peut s'appliquer à toutes les étapes du projet. Dans tous les cas, le dossier fait l'objet d'un examen approfondi et rapide. Les décisions d'attribution sont prises mensuellement pour les projets n'excédant pas 10 MF.

L'aide consiste en une avance financière à taux nul, remboursable en cas de succès, pouvant couvrir jusqu'à la moitié des dépenses retenues par l'ANVAR et allant des études de faisabilité jusqu'au pré-lancement industriel et commercial.

Outre cette intervention matérielle, l'ANVAR apporte à l'entreprise la capacité d'expertise de ses chargés d'affaires et de ses spécialistes, ainsi que l'accès aux réseaux régionaux en faveur de l'innovation et aux programmes

européens de recherche. Elle s'implique dans la recherche de partenaires et son engagement constitue souvent un label qui permet aux PME de trouver plus facilement les relais financiers indispensables à la réussite de leur projet.

Vélecta-Paramount, entreprise de 40 salariés implantée à Romorantin, a développé avec le soutien de l'ANVAR plusieurs produits nouveaux, dont un peigne vibrant spécialement adapté au démêlage des cheveux crépus et un appareil servant à neutraliser les odeurs, notamment celle de l'ammoniaque, dans les salons de coiffure. Michel Guillosson, PDG de Vélecta, se félicite de la coopération instaurée avec l'ANVAR, surtout au niveau de la simplicité des procédures : *"C'est cent fois moins compliqué que de demander une aide européenne"*, assure-t-il.



Vélecta Paramount

### TRANSFÉRER UNE TECHNOLOGIE

Les entreprises de toutes tailles et les laboratoires publics sont souvent détenteurs de résultats de recherche qu'ils souhaitent transférer, afin par exemple de rentabiliser un investissement, d'améliorer leur compétitivité scientifique et technique ou de favoriser l'émergence de nouvelles demandes de la part de leur clientèle industrielle.

Parallèlement, les entreprises sont conduites à rechercher des technologies nouvelles pour innover plus rapidement, pour diminuer les incertitudes de délais, de coût et de réussite que représente une recherche menée en interne, pour concentrer leurs efforts sur leurs domaines technologiques d'excellence.

L'aide au transfert technologique proposée par l'ANVAR permet aux différents partenaires de la recherche et de l'innovation de réaliser un transfert avec les meilleures chances de succès.

Cette aide peut intervenir à deux niveaux. Dans un premier temps, l'ANVAR peut apporter un financement et des conseils pour faire réaliser, par des spécialistes externes, les études utiles à la préparation d'un transfert technologique (subvention plafonnée à 200 000 F couvrant jusqu'à 50 % des dépenses, assistance d'experts techniques). Dans un second temps, l'aide au transfert proprement dit prend la forme d'une avance remboursable en cas de succès et pouvant couvrir jusqu'à 50 % des dépenses retenues par l'ANVAR. Ces aides s'adressent aussi bien aux entreprises qui détiennent une technologie à transférer qu'à celles qui souhaitent acquérir un résultat de recherche.

A titre d'exemple, c'est une aide de l'ANVAR qui a permis à une jeune PMI d'acquérir en 1989 la licence d'un procédé de micro-encapsulation pour l'agro-alimentaire et la pharmacie développé par Sanofi Bio-Industries et breveté en 1985. L'entreprise a adapté la technique à l'enrobage d'arômes alimentaires. De la même manière, l'ANVAR est intervenue en faveur de la société Bertin qui souhaitait mettre au point une prothèse auditive dont le principe, fondé sur la neurostimulation, avait été imaginé par un service ORL de l'Assistance publique.



## Innovation

### La DRIRE au service du développement des PMI

La DRIRE (Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement) est représentée en Loir-et-Cher par une subdivision. Le développement des PMI est l'une des quatre missions imparties à cette administration, les trois autres concernant la préservation de l'environnement, le contrôle des installations nucléaires et la sécurité dans l'industrie.

Le soutien au développement industriel s'exprime par des dispositifs visant à promouvoir l'intégration de nouvelles technologies dans les PMI, à renforcer leur potentiel de matière grise, à aider leur modernisation, à faire émerger les synergies par secteur. C'est la DRIRE qui instruit les procédures ARC (aide au recrutement de cadres), FRAC (aide au conseil), FRATT (aide au transfert de technologie). C'est elle également qui gère les procédures ATOUT (PUCE,

PUMA, LOGIC, DROP) visant à encourager l'utilisation de matériaux ou de procédés technologiques innovants tels que l'électronique, l'informatique, les outils au laser, etc. La DRIRE instruit aussi les demandes relatives au FDPMI (soutien aux programmes d'investissement matériel dans les entreprises) et au FSE (aide à la formation). Elle soutient par ailleurs des actions collectives de renforcement du tissu industriel local (études, création de pépinières, soutien aux pôles de compétences, actions de sensibilisation sur des thèmes stratégiques).

Au cours de l'année 1997, la DRIRE a instruit 12 dossiers ATOUT, 28 dossiers FRAC-ARC et 17 dossiers FDPMI, le tout représentant un engagement financier de 6,4 MF. Elle a également fait réaliser par l'INSEE une enquête sur l'industrie automobile en région Centre, mettant

en relief l'importance de ce secteur pour le département de Loir-et-Cher (un tiers de l'emploi salarié industriel). Elle s'est impliquée dans une étude de faisabilité d'un pôle de télétravail sur le bassin d'emploi de Romorantin, ainsi que dans le programme régional ARES de soutien aux industries du secteur de la défense dans les bassins d'emploi de Salbris, Romorantin, La Ferté-St-Aubin.

Il est indispensable de contacter la DRIRE avant tout démarrage d'un programme. Celle-ci orientera utilement vers les autres organismes, acteurs du développement économique régional, en fonction des caractéristiques spécifiques du projet.

**Contact :** DRIRE Centre, subdivision de Loir-et-Cher  
7 rue de Flandres • 41000 Blois • Tél. 02 54 74 04 91  
**Directeur :** Jules-Armand Aniambossou

## Rapprocher l'entreprise et la recherche

*Plusieurs CRITT exercent leur activité en région Centre. Petit tour d'horizon d'organismes imaginés pour établir une passerelle entre le monde du savoir et celui de la production.*

Dans un environnement économique où la bataille concurrentielle se fait chaque jour un peu plus âpre, les entreprises qui veulent rester dans la course sont contraintes à l'innovation permanente. Encore leur faut-il avoir accès aux données scientifiques susceptibles de guider leur démarche. C'est l'objet des CRITT (Centres régionaux d'innovation et de transfert de technologie) qui se présentent le plus souvent, mais pas exclusivement, sous la forme d'associations rassemblant par

secteur des représentants des milieux industriels, universitaires et de la recherche.

Leurs missions consistent principalement à sensibiliser le tissu industriel aux nouvelles technologies, faciliter les opérations de transfert de technologie vers les PMI et, d'une façon générale, promouvoir une meilleure utilisation de la recherche par le monde économique. Six CRITT exercent leur activité en région Centre, chacun dans un domaine d'intervention bien défini.

### VALICENTRE LA NUTRITION ANIMALE

Valicentre rassemble des chercheurs, des enseignants, des industriels de l'alimentation animale, des producteurs de matières premières, des instituts techniques, des éleveurs et leurs groupements. Il élabore ses propres programmes de recherche d'intérêt général avec des applications immédiates en concep-

tion d'aliments, mais il peut aussi répondre, en toute confidentialité, aux questions particulières d'industriels.

Entre autres initiatives, Valicentre a notamment conduit un protocole d'étude en trois ans sur la valorisation des tourteaux de colza. Il a également étudié la valeur alimentaire de 9 matières premières stratégiques.

**Contact :** Michel Lessire, secrétaire  
Valicentre • INRA • Station de recherches avicoles  
37380 Nouzilly • Tél. 02 47 42 78 34

### ARBOCENTRE VALORISER LA FILIÈRE BOIS

Créé sous forme associative en 1987 par des chercheurs, des universitaires et des partenaires professionnels pour être un lieu de rencontre des professions de la forêt et du bois, le CRITT Arbocentre coordonne au niveau régional des projets de recherche, de développement et de transmission du savoir, structurés

en trois grands axes : la production forestière, le matériau bois, l'utilisation du bois.

Depuis sa dernière assemblée générale, Arbocentre a modifié ses statuts pour se constituer en interprofession et devenir ainsi l'interlocuteur incontournable de tous les acteurs de la filière. Il participe actuellement à des projets européens, tels Compostela-Forêt (développement de la forêt en Europe du sud) et Eurofortech (utilisation du bois dans la construction).

**Contact :** Arbocentre • Centre d'innovation  
rue Léonard-de-Vinci • 45072 Orléans Cedex 2  
Tél. 02 38 69 80 43  
Délégué : Jean Dreyfus

## HYGINOV L'HYGIÈNE ALIMENTAIRE

**H**yginov intervient dans les domaines touchant à la qualité et à l'hygiène alimentaires. Ses actions sont pilotées par des industriels, des chercheurs (INRA), des enseignants chercheurs (IUT de Tours). Hyginov travaille prioritairement avec les PME régionales, mais diffuse également ses résultats à 1 500 acteurs agroalimentaires en France et à l'étranger.

Les programmes de recherche en cours concernent l'imagerie RMN (mode d'étude et d'analyse de la qualité des aliments), la création d'un dispositif automatique de repérage et de prélèvement des bactéries, la fertilisation soufrée et azotée des blés panifiables, le refroidissement du lait en vue de la fabrication de fromage au lait cru. En 1997, 362 entreprises ou organismes ont fait appel à Hyginov.

**Contact :** Dominique Carton, chef de projet  
Hyginov • INRA • 37380 Nouzilly  
Tél. 02 47 42 78 60

## Z 3T LA TRANSFORMATION DES MATÉRIAUX

**L**e CRITT Z 3T (Zone de transferts techniques et technologiques) conduit des programmes de recherche appliquée dans le domaine de la transformation et de la mise en œuvre des matériaux métalliques et céramiques. Ses interventions sont destinées aux PME-PMI, aux responsables industriels, chefs d'entreprise, associations ou particuliers. Elles peuvent consister en études, réalisation de prototypes, études de fai-

sabilité, établissement d'un cahier des charges pour certification de produit. Le CRITT dispose de structures informatiques lourdes (partenariat avec IBM et Matra), d'un laboratoire d'analyse des matériaux, d'un atelier de modelage, fonderie, céramique et production mécanique.

**Contact :** Jacques Mizrahi • CRITT Z 3T  
Maison des cultures professionnelles • 28 avenue Pierre Sémard • 18100 Vierzon • Tél. 02 48 53 03 03

## INNOPHYT LA PROTECTION DES CULTURES

**L**e CRITT Innophyt a été créé en 1991 pour participer au transfert de technologie dans le domaine de la protection biologique des cultures. Rassemblant des chercheurs (INRA, CNRS, universités), des centres techniques spécialisés, la Chambre régionale d'agriculture, des industriels et groupements de producteurs, il conduit des programmes de recherche financés par le Conseil régional, l'Etat et les cotisations des adhérents. Exemples de thèmes de travail : la fusariose de l'asperge, le pythium sur concombre cultivé en hors-sol.

Innophyt a mené une action phare pour développer la protection biologique et intégrée en jardins espaces verts de la région Centre.

**Contact :** Sabine Diwo • Innophyt  
13 avenue des Droits de l'homme  
45921 Orléans Cedex 9 • Tél. 02 38 71 90 03

## IRIBIOM VALORISER LA BIOMASSE

**C**réé en 1988 sous forme associative, le CRITT Iribiom se donnait pour objectif la valorisation non alimentaire des productions agricoles et forestières ainsi que la préservation de l'environnement. Il a depuis lors été intégré à la Chambre régionale d'agriculture du Centre en qualité de service d'utilité agricole, ajoutant à sa compétence première la gestion et la qualité de l'eau.

Au nombre de ses actions les plus significatives figurent les programmes de biocarburants, l'utilisation de l'huile de colza en substitut du fuel pour le chauffage et le séchage, l'utilisation énergétique du bois, le suivi

du programme de gestion de la ressource en eau (irrigation), le développement de lubrifiants biodégradables.

**Contact :** Francis Valter, conseiller technologique  
Chambre régionale d'agriculture • 13 avenue des Droits de l'homme • 45921 Orléans Cedex 9  
Tél. 02 38 71 91 19

## CENTRE I-D DIFFUSER LE CONSEIL TECHNOLOGIQUE

**B**ien que n'ayant pas le statut de CRITT, le service Centre I-D (Innovation et développement agro-alimentaire) de la Chambre régionale d'agriculture du Centre joue un rôle complémentaire. Il accompagne les projets d'entreprise ou de groupe nécessitant une relation avec des centres techniques ou de recherche. Centre I-D recherche les compétences les mieux appropriées, met en œuvre le partenariat, suit le déroulement du projet et aide à la recherche de financements. Il assure notamment une relation directe avec les CRITT de la région Centre dans les domaines de l'agro-alimentaire et de l'agro-industrie.

**Contact :** Nora Monthuis, conseiller technologique  
Centre I-D • Chambre régionale d'agriculture du Centre  
13 avenue des Droits de l'homme  
45921 Orléans Cedex 9 • Tél. 02 38 71 91



## Innovation

### ATIREC : les grandes entreprises cherchent pour les PME

L'association ATIREC (Appui technique et innovation en région Centre) vise à mettre à la disposition de PME désireuses de développer un projet, le potentiel technique et industriel des grandes entreprises régionales associées au réseau : Aérospatiale, Alcatel-CIT, CEA, GIAT-Industries, Michelin, Philips, Thomson CSF, DSM et TDA Armements.

Le rôle d'ATIREC consiste à identifier les besoins des PME en matière de nouvelles technologies et à orienter chacune d'elles vers l'entreprise industrielle ayant les capacités techniques les mieux adaptées pour trouver une solution à son problème. L'organisme conseille également la PME dans ses démarches pour l'obtention d'aides financières publiques.

A Noyers-sur-Cher, les Huileries du

Berry ont eu recours aux services d'ATIREC pour résoudre un problème technique hors de portée de cette petite entreprise de moins de vingt salariés, leader sur le marché français pour la production d'huiles gastronomiques (de noix notamment). Il s'agissait de renouveler, sans altérer la qualité du produit, la ligne de production arrivant en fin de carrière et composée d'éléments introuvables aujourd'hui (broyeuse à meules de pierre, chaudrons de fonte, presses hydrauliques verticales).

Le problème a été confié au centre de recherche du Commissariat à l'énergie atomique du Ripault, en Indre-et-Loire, qui s'est investi avec passion dans le challenge : «*C'était quelque chose de nouveau pour eux et ils se sont pris au jeu*», explique Jean Guénard, PDG des Huile-

ries. Plusieurs années ont été nécessaires pour trouver des solutions adaptées, dérivées de l'industrie agroalimentaire. C'est chose faite pour le broyage et le pressage. En revanche, la recherche se poursuit pour la cuisson. «*Jamais je n'aurais pu supporter les frais d'un tel travail d'études*», convient Jean Guénard, qui a bénéficié d'aides substantielles et qui souligne par ailleurs que le CEA n'a été avare ni de son temps ni de ses compétences. La nouvelle ligne de production est quasi opérationnelle et l'huile assurée pour longtemps de conserver le même goût inimitable.

Contact : ATIREC  
9 rue Saint-Pierre-Lentin • 45041 Orléans Cedex 1  
Tél. 02 38 70 32 51  
Président : Jean-Paul Pomarez  
(GIAT-Industries • Tél. 02 48 21 92 57)

## Qualité

### Les interlocuteurs de la qualité

La démarche qualité est soutenue en région Centre par le MFO (Mouvement français pour la qualité), association reconnue d'utilité publique, qui rassemble 180 adhérents, entreprises, dirigeants, cadres retraités, préoccupés par l'amélioration de la performance dans les entreprises et services publics.

L'action du MFO s'organise en plusieurs chapitres. Le prix Qualité Centre récompense chaque année les entreprises et services jugés les plus performants. Le mois de la Qualité est une période de mobilisation par l'organisation d'un grand nombre d'actions visant à multiplier les rencontres, échanger les expériences et faire connaître les bonnes initiatives. Des journées de formation en entreprise visent à approfondir la norme. Des publications informent sur les principaux événements liés à la qualité. Des groupes de travail se réunissent pour s'informer des évolutions dans des domaines particuliers.

En région Centre, 570 entreprises sont aujourd'hui certifiées selon la norme Iso 9000, dont 53 dans le seul département du Loir-et-Cher. La majorité d'entre elles ont eu recours aux services de l'AFAQ (Association française pour l'assurance qualité). Cet organisme indépendant, créé en 1988, est né de la volonté commune des représentants des fédérations professionnelles (les fournisseurs), des grands donneurs d'ordre (les acheteurs) et des organismes d'expertise technique (laboratoires et centres techniques). L'AFAQ intervient dans les deux grands domaines de la certification : le management de la qualité (norme Iso 9000) et le management environnemental (norme Iso 14000).

Les adresses :  
MFO Centre • 14 boulevard Rocheplatte • 45058 Orléans Cedex 1 • Tél. 02 38 78 18 31  
Délégué régional : Thierry Bassaisteguy.

AFAQ, antenne régionale, Pascal Jay à la CRCI du Centre  
6 rue P-M Curie • BP 109 • 45142 St Jean-de-la-Ruelle • Tél. 02 38 25 25 24



# Financement du Développement

## BDPME des financements plus sûrs

La Banque du développement des PME (BDPME) a été créée dans le cadre du plan PME pour la France avec mission de renforcer l'efficacité des financements en faveur des entreprises petites et moyennes. Elle regroupe le CEPME et la SOFARIS, et intervient systématiquement en partenariat avec les banques et établissements financiers.

A chaque étape du développement de l'entreprise, la BDPME conçoit avec la banque de celle-ci une solution sur mesure à ses besoins de financement en partageant le risque sous forme de cofinancement et (ou) de garantie. Elle fait bénéficier l'entrepreneur des conseils d'experts et d'une limitation des garanties demandées. Le

champ d'intervention couvre tous les besoins de financement d'une entreprise en création ou en développement (lancement d'un nouveau produit, démarrage d'une activité export, implantation à l'étranger, renforcement de la structure financière, rachat d'une autre entreprise, intervention sur des marchés publics, etc).

Quel que soit le besoin de financement (apport en fonds propres, crédits, crédit-bail, cautions sur marchés), la BDPME intervient en partenariat avec la banque. Dans le cas d'un cofinancement, sa part peut atteindre 50 % du montant total. Dans le cas d'une garantie, celle-ci peut représenter de 40 à 70 % du financement apporté par la banque.

**Contact :** C'est la banque de l'entreprise qui se charge de solliciter la BDPME. (Agence Loir-et-Cher à Tours • 7 place Jean-Jaurès • Tél. 02 47 31 77 00)

## Accord SOFARIS/Département : un coup de pouce à l'investissement

Le Conseil général de Loir-et-Cher s'est associé à la BDPME pour contribuer plus étroitement au développement des petites et très petites entreprises et faciliter le renforcement de leur structure financière.

Les banques conditionnent souvent l'accord des prêts demandés par les entreprises à l'obtention de la garantie d'un autre organisme financier ou d'une collectivité. La SOFARIS, Société française de garantie de financement des PME, est l'un de ces instruments de cautionnement. Filiale de la BDPME, elle peut accorder sa garantie, moyennant perception d'une commission, sur les emprunts consentis aux entreprises pour financer les investissements immobiliers, mobiliers et immatériels.

Le dispositif mis en place par le Conseil général allège pour l'entreprise le coût d'accès au crédit. Le Département de Loir-et-Cher a en effet décidé de prendre à sa charge les deux tiers de la commission que l'entreprise doit à la SOFARIS (taux maximal de 0,60 % de l'encours du prêt) pendant les cinq premières années du prêt. Pour être éligibles, les entreprises doivent exercer l'essentiel de leur activité en Loir-et-Cher ou s'y installer.

## CENTRE CAPITAL DÉVELOPPEMENT : accompagner la croissance

Centre Capital Développement est né en 1987 sous le nom de Loiret-Développement, avant de prendre une dimension régionale en 1995. Destinée à accompagner le développement des entreprises par l'apport de fonds propres, cette société de capital-risque est le fruit de la volonté commune de plusieurs acteurs économiques régionaux : Unions patronales, CRCI, CCI, Conseil régional, Départements, banques, établissements financiers et entreprises. Son capital s'élève à 53,2 MF.

Ses prises de participation portent sur des PME-PMI de la région Centre dont le chiffre d'affaires est compris entre 20 et 200 MF, exerçant leur activité dans les domaines de l'industrie, des services à l'industrie, du commerce de gros. Les

dossiers retenus concernent le plus souvent les actions suivantes : reprise d'entreprise, opération de croissance interne ou externe, investissements accompagnant un plan de développement, développement de produits nouveaux, innovations technologiques, internationalisation, essai-mage de grande entreprise.

Intervenant selon les cas seule ou en relais d'autres établissements bancaires, la société prend des participations minoritaires au capital des entreprises (jusqu'à 40 % maximum) dans une moyenne située entre 500 000 et 1 million de francs. L'objectif de Centre Capital Développement, qui assure tout au long de sa participation conseil et suivi de l'entreprise, est de sortir du capital après cinq ans, en revendant ses parts,

de préférence aux fondateurs ou dirigeants, et en réalisant une plus-value.

Depuis sa création, la société est ainsi entrée au capital de 27 sociétés régionales, pour un investissement total de 15,6 MF. La durée moyenne d'instruction des dossiers est de six mois en raison de la prise en compte d'un grand nombre de paramètres. Après l'étude préalable de la demande par une équipe technique de permanents, la décision finale revient à un comité d'investissement, organe indépendant de la société et composé de professionnels issus du monde de l'entreprise et de la finance. Ce comité fait toute l'originalité de Centre Capital Développement dont les créateurs ont ainsi voulu garantir la transparence.

## Financement du Développement

### Les aides territoriales spécifiques

Le Loir-et-Cher compte un certain nombre de territoires considérés comme fragiles ou ayant été pénalisés par des mutations industrielles et susceptibles de ce fait de bénéficier d'aides spécifiques.

Le Fonds Sud, créé par le Conseil régional, concerne les départements les plus méridionaux (Cher et Indre) et leurs voisins immédiats. En Loir-et-Cher sont inclus dans le périmètre du Fonds Sud les cantons de la vallée du Cher : Mennetou-sur-Cher, Selles-sur-Cher, Saint Aignan-sur-Cher et Montrichard. Dans ces cantons, le Conseil régional accorde aux entreprises des primes à la création ou à l'emploi et bonifie par ailleurs les critères d'attribution du Fonds de développement des PMI (voir page 15).

Limiter les conséquences des suppressions d'emplois dans le secteur de l'armement est l'ambition des programmes suivants :

• La SOFRED, émanation de GIAT-Industries,

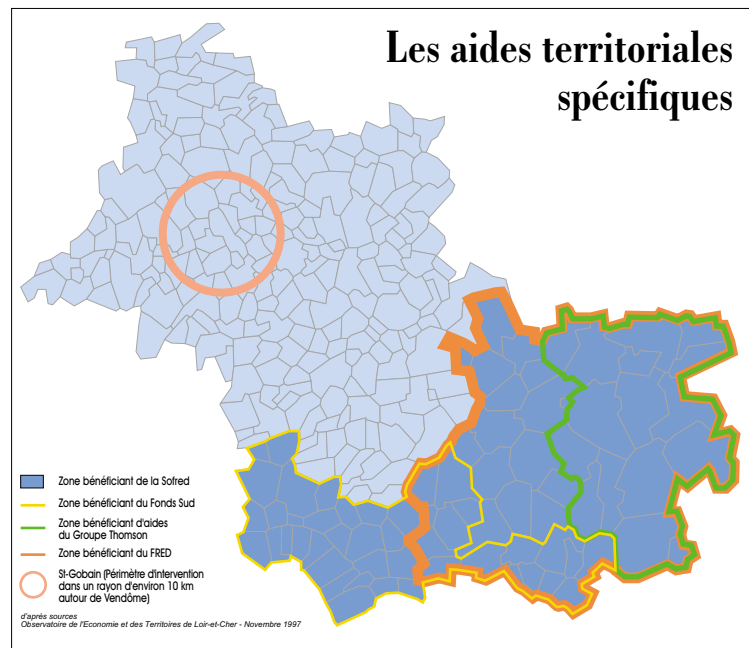
intervient sur tout le bassin d'emploi de Romorantin (Sologne et vallée du Cher). Elle aide les salariés à essayer, ou des entreprises de toutes tailles et de tous secteurs à s'installer ou à se développer en accordant des prêts à taux attractifs.

SOFRED • délégation de Bourges • 7 route de Guerry • 18023 Bourges Cedex • Tél. 02 48 21 97 04

• Sur les cantons de Lamotte-Beuvron et Salbris, le groupe Thomson accorde des aides techniques et financières d'importance variable pour les opérations de restructuration de sites industriels.

Géris Consultants • 11 avenue Myron Herreick • 75008 Paris • Tél. 01 44 73 69 00

• Plus limité géographiquement, le FRED (Fonds de restructuration du ministère de la



Défense) s'applique sur l'arrondissement de Romorantin. Il consent des subventions à l'investissement ou à l'emploi aux PMI-PME de moins de 250 salariés.

Dans le canton de Vendôme, le groupe Saint-Gobain accorde des prêts bonifiés et une aide technique aux PME dont le projet de développement s'accompagne de créations d'emplois.

St-Gobain Développement • délégation Centre, Ouest, Ile-de-France • 27 rue de la Vallée Maillard • 41000 Blois • Tél. 02 54 78 82 13

### Une plate-forme pour soutenir l'initiative

Le Loir-et-Cher a obtenu en 1997 une subvention de l'Etat pour créer une plate-forme d'initiative locale (PIL), association qui regroupe l'Etat, des collectivités locales, des organisations professionnelles, des organismes financiers et des entreprises.

La plate-forme accorde des prêts d'honneur sans intérêt et sans prise de garantie aux créateurs ou repreneurs d'entreprises après validation des projets par un comité d'agrément composé de chefs d'entreprise, de

banquiers et d'experts-comptables. Ce dernier a toute latitude pour apprécier l'intérêt du projet en termes de développement local et de viabilité économique. Compris entre 20 000 et 100 000 F, le prêt peut représenter 30 % du besoin de financement retenu dans le cadre du programme.

Outre ce concours financier, la plate-forme joue un rôle de parrainage en accueillant le créateur, en le conseillant et en lui proposant l'assistance d'un parrain choisi parmi

ses membres. Ce dernier fait profiter le créateur de ses relations professionnelles et l'accompagne dans sa démarche.

La plate-forme devrait être opérationnelle au cours du second semestre 1998.

#### Contacts :

ADELEC • Mlle Wardega • Tél. 02 54 42 42 05  
CCI • Mme Jouannet • Tél. 02 54 44 64 00  
Chambre de métiers • Mme Durand • Tél. 02 54 44 65 82  
Préfecture • M. Séguy • Tél. 02 54 81 55 40

## DES AIDES POUR INVESTIR

Trois dispositifs d'aide existent en région Centre pour les entreprises qui souhaitent investir ou se développer :

- Le Fonds de développement des PMI (FDPMI) concerne les investissements matériels permettant l'élévation du niveau technologique et de la compétitivité (robots, machines-outils, informatique de production, équipements lourds de laboratoire ou de contrôle). Il s'adresse aux entreprises de moins de 250 salariés à caractère industriel. Le montant minimum de l'investissement doit atteindre 1 MF pour les entreprises de moins de 50 salariés ou 2 MF pour les entreprises de moins de 250 salariés. Ces montants sont divisés par deux en zone fragile (Fonds sud, Konver, Objectif 5 b). L'aide est versée sous forme de subvention se situant dans une fourchette de 7,5 % à 15 % du montant de l'investissement.

- Le Prêt participatif régional (PPR) vise à renforcer la capacité financière des entreprises en développement (à l'exclusion du secteur commercial et transport). Il concerne des opérations d'investissement matériel ou immobilier d'un montant minimum de 500 000 F couvert en partie par des concours bancaires. Dans les cinq années qui suivent l'octroi d'un PPR, l'entreprise doit augmenter ses fonds propres d'un montant équivalent à celui dont elle a bénéficié. Le PPR est accordé sous forme de prêt d'un montant inférieur ou égal à 50 % des investissements retenus et plafonné à 1 MF.

- Le Fonds régional d'aide au transfert de technologie (FRATT) s'adresse aux PMI (moins de 500 salariés) du secteur industriel qui souhaitent acquérir des compétences scientifiques et techniques extérieures. Selon qu'il s'agit d'interventions courtes (moins de 5 jours) ou longues, le taux de la subvention varie de 80 à 50 % et est plafonné respectivement à 25 000 et 200 000 F.

Pour toutes ces procédures : Conseil régional du Centre, direction du Développement économique  
9 rue Saint-Pierre Lentin • 45041 Orléans Cedex 1  
Tél. 02 38 70 30 30

# Recrutement

## L'ANPE à l'écoute des entreprises

L'une des missions de l'Agence nationale pour l'emploi est de prospecter les entreprises pour recueillir des offres d'emploi et assister les employeurs lors du recrutement et de l'embauche de leurs salariés.

Pour remplir cette mission, l'Agence a mis en place des équipes de conseillers spécialisés. Chaque équipe couvre un secteur géographique donné et comprend 6 à 10 conseillers. Chacun d'eux est responsable d'une activité donnée (le bâtiment, l'industrie métallurgique, le commerce, etc) et détient en portefeuille la liste des entreprises de son secteur.

Un employeur qui dépose une offre sera donc reçu par le conseiller compétent avec qui il pourra négocier un service personnalisé au niveau de la diffusion géographique de son annonce et du traitement des réponses (par exemple transmettre toutes les réponses ou n'en retenir qu'un nombre restreint en fonction de critères précis).

Il existe deux équipes de conseillers à l'ANPE de Blois, deux à Romorantin, une à Vendôme.

### Contacts :

ANPE de Blois • 15 mail Clouseau • Tél. 02 54 57 58 58  
ANPE de Vendôme • 1 ter rue Charles-Péguy • Tél. 02 54 77 01 48  
ANPE de Romorantin • 7 boulevard du Maréchal Lyautey • Tél. 02 54 95 36 60

## Embaucher pour insérer

L'insertion par l'économie veut favoriser le retour à l'emploi des personnes en grandes difficultés. Cette démarche s'effectue grâce à diverses structures dites d'insertion (associations intermédiaires, régies de quartier, entreprises d'insertion) qui constituent une étape vers le retour au secteur économique de droit commun.

En Loir-et-Cher, 13 structures d'insertion se sont regroupées au sein d'un collectif baptisé «Inseréco 41». Interlocuteur unique, Inseréco s'est donné pour missions prioritaires la mise en place de dispositifs

de formation adaptés et la création d'une entreprise d'intérim d'insertion, mutualisée entre les associations adhérentes, destinée à faciliter l'entrée de ses salariés dans une entreprise classique, à l'issue de leur parcours.

Inseréco travaille en relation étroite avec les PLIE (Plan local d'insertion par l'économie) de Blois et Vendôme. Ces dispositifs accueillent les personnes en difficulté et les orientent vers un emploi d'insertion. Ils contribuent également à la création de nouvelles structures d'insertion et au développement de projets prenant en compte les publics en difficulté.

### Contacts :

Inseréco 41 • 10 rue Maryse Bastié • 41000 Blois • Tél. 02 54 42 61 60  
PLIE de Blois :  
Centre communal d'action sociale • 4 rue des Cordeliers • 41000 Blois • Tél. 02 54 57 41 20  
PLIE de Vendôme :  
Communauté du Pays de Vendôme • 2 avenue des Cités Unies d'Europe • 41100 Vendôme • Tél. 02 54 89 41 00



## Recrutement

### RIE : UN RÉSEAU POUR INFORMER

La mise en place du Réseau initiative emploi (RIE) a eu pour origine une circulaire ministérielle du 22 mai 1995. Une convention de mise en œuvre a été conclue le 15 avril 1996 entre les partenaires départementaux : ADELEC, Chambres de commerce, de métiers, d'agriculture, Mutualité sociale agricole, URSSAF, Union patronale, FDSEA, Préfecture, ANPE, direction du Travail.

C'est avant tout un outil de la politique de l'emploi que les pouvoirs publics ont voulu mettre en place. Le RIE est susceptible d'offrir aux entreprises une information, un conseil et une orientation relativement complets concernant les mesures en faveur de l'emploi. Des structures qui étaient autrefois isolées travaillent maintenant en commun et cette dynamique de partenariat permet d'assurer un meilleur service. C'est un réseau de compétences, constitué par des agents nommément désignés.

**Contact :** Chaque organisme partenaire constitue un point d'entrée et, selon la question posée, le problème à traiter, il y a systématiquement mise en relation avec le partenaire du réseau compétent. C'est la qualité de l'information, la rapidité de son traitement au bénéfice de l'entreprise et au nom de l'emploi qui sont constamment recherchées.

### Prométhée : l'emploi pour les handicapés

Employer des travailleurs handicapés dans une proportion de 6 % de leur effectif est une obligation légale pour les entreprises de plus de 20 salariés. En Loir-et-Cher, ce quota n'est respecté qu'à hauteur de 3,8 % ! Chaque poste non pourvu fait l'objet d'une contribution versée à l'AGEFIPH (Association de gestion des fonds pour l'insertion des personnes handicapées). En 1996, la collecte départementale s'est élevée à 7,4 MF.

### Recruter un cadre

Les PME du secteur industriel dont l'effectif est compris entre 10 et 250 salariés peuvent prétendre à une aide pour renforcer leur équipe d'encadrement. L'embauche doit correspondre à la création d'une nouvelle fonction et être effectuée sur la base d'un contrat à durée indéterminée. Peuvent être prises en compte les fonctions suivantes : commerciale (France), production, environnement, qualité, gestion, administration, stylisme dans les entreprises de confection.

Le cadre recruté doit posséder un niveau de formation bac + 4 minimum ou, exception-

nellement, avoir acquis une expérience professionnelle équivalente. Pour les entreprises de moins de 50 salariés, le cadre peut avoir un niveau de technicien supérieur. Dans tous les cas, la demande doit être déposée avant tout recrutement, y compris la période d'essai.

L'aide prend la forme d'une subvention pouvant atteindre 50 % du montant du coût salarial de la première année. Elle est plafonnée à 150 000 F. La décision d'attribution est prise par un comité présidé par le préfet de Région et le président du Conseil régional.

**Contact :** Conseil régional du Centre, direction du Développement économique  
9 rue Saint-Pierre Lentin • 45041 Orléans Cedex 1 • Tél. 02 38 70 30 30 • Mme Frugé



### LA CALHÈNE

UN MAÏON DEVENU GARDIEN

Lorsqu'elle a emménagé dans ses nouveaux locaux du parc technologique de l'Oratoire, près de Vendôme, l'entreprise La Calhène s'est trouvée amenée à embaucher un agent de surveillance à temps partiel pour une mission de ronde le soir après l'arrêt de l'activité des ateliers.

Sur une suggestion de Prométhée, la société a confié ce poste à un ancien maçon de 42 ans, en invalidité partielle suite à un accident du travail et souhaitant ardemment reprendre une activité. La motivation du candidat, apte à de petits travaux ne nécessitant pas d'efforts physiques et adroit de ses mains, lui a permis, en sus de sa fonction de gardiennage, d'être intégré à l'équipe de maintenance.

L'entreprise a bénéficié d'aides appréciables (prime à l'embauche, exonération de charges sociales pendant deux ans) et le maçon devenu gardien a fait preuve d'une remarquable faculté d'adaptation à son nouveau travail.

Créée en juillet 95 à l'initiative de l'Union patronale, avec le concours de la direction départementale du Travail et de l'Agence nationale pour l'emploi, l'association Ohé Prométhée Loir-et-Cher reçoit des financements en provenance notamment de l'AGEFIPH pour promouvoir l'emploi des handicapés. L'équipe de 12 collaborateurs (dont 3 handicapés) dirigée par Bernard Doret prospecte quotidiennement les entreprises pour trouver des postes adaptés. Elle reçoit par ailleurs les handicapés demandeurs d'emploi, définit

avec eux leurs compétences, recherche des formations. Une part importante de son action réside dans le maintien dans l'entreprise des travailleurs frappés par une invalidité.

A ce jour, le bilan de Prométhée 41 affiche 694 placements, dont 368 pour la seule année 1997. A rapprocher des 950 demandeurs d'emploi handicapés inscrits à l'ANPE.

Prométhée 41 • 12 place Jean-Jaurès • 41000 Blois  
Tél. 02 54 57 21 50

## Réveiller l'emploi qui dort

Lancée à l'automne 1996, l'opération *Projets dormants* ne prétend pas éradiquer le chômage d'un coup de baguette magique, mais apporter une réponse concrète à des problèmes de développement en partant d'un postulat : c'est la croissance qui crée l'emploi.

Dans les petites entreprises existent souvent des projets de développement qui restent dans les tiroirs, parce que le patron n'a pas le temps ni parfois les compétences pour les mener à bien. Repérer ces projets, rechercher sur le marché du travail l'homme (baptisé cadre développeur) capable de les concrétiser, le mettre à la disposition de l'entreprise pour une période de six mois après une éventuelle formation spécifique, à charge pour lui de faire ses preuves et de se faire embaucher par la suite : tel est le principe de l'opération.

En Loir-et-Cher, le dispositif porteur repose sur une convention passée entre la Chambre de commerce et d'industrie, la Chambre de

métiers, la Chambre d'agriculture et les services de l'Etat. Chaque dossier fait l'objet d'une subvention de 100 000 F, se répartissant entre formation et rémunération partielle du cadre développeur, l'autre partie étant assurée par l'entreprise.

Depuis le lancement de l'opération *Projets dormants*, dix-sept entreprises ont bénéficié du dispositif et sept dossiers sont en cours d'instruction. Parmi les exemples de réussite figure la fonderie Barbas et Plailly, à Trôo, dans la vallée du Loir. Cette PME a dû engager au début des



années 90 une délicate reconversion consécutive à la baisse des marchés de l'armement, qui lui assuraient à une époque jusqu'à 90 % de son chiffre d'affaires. Spécialisée dans la production de pièces d'aluminium selon un procédé sophistiqué de moulage dans le sable permettant la réalisation de prototypes en séries limitées, l'entreprise souhaitait développer la méthode dite de «moulage coquille» qui assure une production de séries plus importantes à moindre coût.

L'opération ARDAN a permis à la fonderie de disposer d'un jeune diplômé de l'école supérieure de fonderie auquel a été confiée la restructuration de l'atelier, préalable indispensable à la diversification envisagée.

**Contact :** Maison des Entreprises  
Didier Lalot, chargé de mission *Projets dormants*  
Chambre de métiers • 16 rue de la Vallée-Maillard  
41000 Blois • Tél. 02 54 44 65 45

## ANVAR : embaucher un chercheur

La première force d'une entreprise réside dans ses ressources humaines, notamment au niveau des services de recherche. La présence d'ingénieurs et de chercheurs constitue pour les entreprises un moyen essentiel pour structurer leurs activités de recherche et développement, renforcer leur potentiel technologique et s'insérer dans les réseaux de l'innovation.

C'est pourquoi l'ANVAR soutient financièrement le recrutement de cadres de R&D, de l'ingénieur au docteur. Les entreprises confirment le caractère stratégique de cet apport, décisif pour le développement de projets innovants. En 1998, l'ANVAR a donc décidé d'inscrire cette action au cœur de sa politique de service aux entreprises.

L'aide est réservée aux entreprises indépendantes de moins de 2 000 personnes, y compris les entreprises en création par un chercheur. Peuvent être recrutés un ingénieur diplômé ou toute personne titulaire d'un bac + 5, ou de formation ou d'expérience supérieures.

Le financement proposé par l'ANVAR couvre jusqu'à 50 % des dépenses liées au recrutement d'un chercheur par un contrat à durée indéterminée. Cette aide, attribuée sous la forme d'une subvention, est plafonnée à 200 000 F. Les dépenses retenues par l'ANVAR comprennent le salaire et les charges supportées par l'entreprise pendant la première année, les frais de mission et de stage qui permettent au chercheur de maintenir le dialogue

avec des laboratoires privés ou publics, l'amortissement des investissements nécessaires au chercheur, ainsi que ses frais de formation.

Plusieurs embauches peuvent éventuellement être aidées en même temps dans la mesure où il s'agit de fonctions et de compétences complémentaires. Un créateur d'entreprise peut lui-même bénéficier de cette aide s'il exerce effectivement une activité de R&D au sein de sa propre entreprise et y est salarié. L'ANVAR fournit les coordonnées d'organismes susceptibles d'aider l'entreprise dans sa recherche d'un candidat.

**Contact :** ANVAR, délégation régionale Centre  
Centre d'innovation • 2 rue Léonard-de-Vinci  
45072 Orléans Cedex 2 • Tél. 02 38 69 80 01  
Délégué régional : Hervé Le Blanc  
Chargée d'affaires Loir-et-Cher : Dominique Boucher

## Formation continue

### CERIF TOUT SAVOIR SUR LA FORMATION

**L**e Centre régional d'information sur la formation (CERIF) est une association loi 1901 présidée par le président du Conseil régional et vice-présidée par le préfet de Région. Elle a été constituée en juin 1992 afin de collecter, traiter et diffuser des informations sur la formation continue et l'apprentissage.

Le CERIF dispose d'un budget de 3 MF par an supporté à parts égales par la Région et l'Etat. Son outil principal est un centre de documentation qui propose à la consultation différents ouvrages de référence, revues et périodiques, notices bibliographiques et dossiers thématiques. On y trouve réponse à toutes les questions concernant la pédagogie, les filières de formation, l'ingénierie de la formation, l'environnement économique et social, le financement de la formation, etc. Le centre est accessible aux professionnels de la formation et informateurs du public.

Il pratique le prêt de documents et répond aux questions par courrier ou téléphone.

Toutes ces informations sont également accessibles sur deux serveurs télématiques : 3615 CERIFORM pour tous usagers et 3614 CERIFORM (plus mot de passe) pour les professionnels.

Le CERIF édite par ailleurs une lettre d'information mensuelle, des documents de synthèse, des catalogues et répertoires ; il assure l'animation de journées d'information et d'étude, soit à la demande, soit à sa propre initiative, sur des sujets d'actualité. Son public se compose des relais d'information grand public (APEC, ANPE, CIO, missions locales, etc), des entreprises, des relais d'information des entreprises (ASFO, CCI, syndicats professionnels) et des organismes de formation.

Contact : CERIF • 10 rue Saint-Étienne  
45000 Orléans • Tél. 02 38 77 18 18  
Directeur : Michel Fribourg

### PROGRESSER AVEC LE CNAM

**L**e Conservatoire national des arts et métiers s'adresse aux personnes qui souhaitent enrichir leurs compétences ou progresser sur le plan professionnel. Afin de permettre à ses auditeurs de conserver leur emploi, le CNAM dispense ses enseignements hors temps ouvrable. Les niveaux d'études sont répartis en trois cycles aboutissant à des diplômes Bac+ 2, Bac+ 4 et plus, reconnus par l'Etat ; la progression s'effectue par un système de valeurs capitalisables permettant à chacun de progresser au rythme de son choix.

Le CNAM se veut le partenaire économique des entreprises et propose des formations en adéquation avec les besoins identifiés auprès des entreprises et des acteurs économiques locaux, qui peuvent à l'occasion s'intégrer dans un plan de formation adapté à chaque entreprise.

Le CNAM dispose en région Centre de centres d'enseignement à Orléans, Tours, Chartres, Dreux et Blois. Ce dernier propose des cursus en économie-gestion-organisation, informatique, mathématiques, anglais, management d'entreprise et pratique l'enseignement à distance.

Contact : CNAM, centre de Blois  
antenne universitaire • place Jean-Jaurès  
41000 Blois • Tél. 02 54 74 81 00

### APPRENDRE LE FRANÇAIS AVEC L'ALLIANCE

**L'**Alliance française offre différents cours de français à tous les étrangers qui recherchent une certification officielle de leurs connaissances linguistiques (étudiants, jeunes au pair, assistants de langue des lycées et collèges, résidents, professionnels).

Les cours, qui se déroulent à Blois ou à Vendôme, peuvent être individuels ou collectifs. Ils préparent notamment aux examens de l'Alliance française de Paris (tous les mardis au CIO de Blois, programme destiné aux jeunes filles au pair à Vendôme). L'association propose toute l'année des stages de perfectionnement allant de 15 jours à quelques mois.

L'Alliance intervient dans le cadre de conventions particulières passées avec le Conseil général, l'ANPE ou les municipalités auprès des résidents étrangers (demandeurs d'emploi ou personnes en contrat d'insertion). Elle dispense également aux étrangers en stage ou résidant en France des cours en entreprise, qui peuvent s'appliquer à des domaines spécifiques (le français des affaires, par exemple).

Contact : Alliance française  
21 place Saint-Martin • 41100 Vendôme  
Tél. 02 54 73 13 20



Centre international de maintenance industrielle - CIMI



## CIMI : AU SERVICE DE L'ENTREPRISE

**L**e CIMI (Centre international de maintenance industrielle) a été créé en 1982 par la Chambre de commerce et d'industrie de Loir-et-Cher qui en assure la gestion. Cet établissement réalise un chiffre d'affaires de 24 MF sur le marché concurrentiel de la formation avec 70 % d'actions intra entreprises et 30 % d'actions inter entreprises. Il reçoit 5 500 stagiaires par an. Son équipe est composée d'une cinquantaine de permanents assistés d'une vingtaine d'experts extérieurs. Les locaux, situés dans la zone industrielle nord de Blois, comprennent 6 000 mètres carrés de laboratoires et espaces formation et abritent 25 MF d'équipements et outils pédagogiques.

Toute solution formation proposée par le CIMI est construite à partir de l'analyse précise des besoins de l'entreprise et conçue en fonction des compétences que l'entreprise souhaite voir mises en œuvre par ses salariés (en situation professionnelle). Le contrat établi entre l'entreprise, le CIMI et les participants repose sur les objectifs à atteindre. Ces derniers seront évalués, non par les formateurs, mais par les participants eux-même à partir des activités complexes qui leur seront demandées par leur encadrement à l'issue de l'action de formation.

Le catalogue des stages comprend trois grands volets : maintenance et production (industrie, services généraux, méthodes), techniques (automatismes, fluides, instrumentation), ressources humaines (management, communication, conduite de projets, etc.). Tous peuvent faire l'objet d'une adaptation sur mesure au contexte particulier de l'entreprise et aux attentes des stagiaires. Dans tous les cas, le nombre de participants est compris entre 6 et 12.

Le CIMI édite une disquette qui présente en détail la totalité des formations proposées.

Contact : CIMI • 8 rue de l'Azin • 41018 Blois Cedex  
Tél. 02 54 74 65 15

## Préparer l'avenir avec l'AFPA

**L'**AFPA, Association nationale pour la formation professionnelle des adultes, développe ses missions d'orientation, de formation et d'insertion au niveau national, européen et international. Elle propose aux entreprises une offre complète de prestations (ingénierie, conseil, élaboration du plan de formation, bilan professionnel, formations spécifiques) et élabore des solutions sur mesure.

En région Centre, l'AFPA dispose de douze centres de formation pouvant recevoir 2 481 postes de travail. Les deux centres du Loir-et-Cher (Blois et Vendôme)

emploient 56 formateurs et 6 psychologues du travail.

L'offre de formation pour le département se situe dans les secteurs du second œuvre en bâtiment (thermique, sanitaire, peinture, électricité), du bâtiment métier d'art (taille de pierre), du tertiaire administratif (secrétariat, comptabilité), de l'informatique industrielle et de gestion. La durée des stages varie de 7 à 11 mois et les diplômes vont du niveau V (CAP/BEP, ouvrier qualifié) au niveau III (bac+2, technicien supérieur).

L'AFPA propose également des stages de préqualification de 3 à 5 mois.

Contact : Centre AFPA • 1 rue de l'Erigny • 41913 Blois Cedex 9 • Tél. 02 54 78 16 37

## S'adapter avec la Chambre de métiers

**L**e service formation de la Chambre de métiers de Loir-et-Cher propose à ses ressortissants plusieurs types de stages.

Des stages courts (1 journée) apportent une compétence immédiatement utilisable sur des sujets pratiques. Dans cette catégorie figurent, par exemple, des idées pour une vitrine de fête, l'organisation des soldes, la conception de mailing, la relance des impayés, la maîtrise des frais généraux, etc.

L'initiation à l'informatique constitue un second volet permanent. Les sessions ont lieu dans la journée ou en soirée et visent

à acquérir la maîtrise des logiciels et de leurs applications à l'activité artisanale.

Le troisième volet repose sur des formations plus lourdes sur des thèmes novateurs (Internet, l'Euro) qui peuvent prendre la forme de réunions, conférences, sessions sur plusieurs jours.

La Chambre de métiers assure enfin la formation initiale des créateurs d'entreprise (70 à 300 heures) et propose des stages de perfectionnement de longue durée débouchant sur des diplômes. Dans tous les cas, les frais sont modiques en raison de la participation du fonds d'assurance formation.

Contact : Maison des Entreprises  
Denis Eyraud • service formation de la Chambre de métiers • Tél. 02 54 44 65 80

## Formation continue

### CEFAMREC : des formations de terrain

**L**e Centre de formation d'apprentis de l'industrie (CEFAMREC) est le premier organisme de la région à proposer aux jeunes une formation en alternance par la voie de l'apprentissage aux métiers de la métallurgie.

En prise directe avec les besoins des entreprises, il prépare chaque année près de 600 jeunes à des qualifications performantes du CAP/BEP au BTS en passant par le bac professionnel, et allant prochainement jusqu'au diplôme d'ingénieur, dans les domaines de la productique, de l'outillage, des métaux en feuille, de l'électrotechnique, de la maintenance et de la conduite des systèmes automatisés.

Ce sont les industriels de la région Centre qui ont créé le CEFAMREC et le gèrent. Ce sont également eux qui participent, par leur taxe d'apprentissage, au financement des trois sites de formation implantés à Amboise, Châteaudun et Orléans. Aujourd'hui, le CEFAMREC est un outil de déve-

loppement exceptionnel qui intéresse tous les industriels par les qualifications directement utiles qu'il leur apporte. Preuve en est le taux d'insertion en entreprise des jeunes diplômés à l'issue de leur formation qui atteint chaque année 100 %. Le pourcentage de réussite aux examens s'élève à 96 %, signe de la qualité exceptionnelle de la formation dispensée.

Le CEFAMREC fonctionne sur le principe de l'alternance : trois semaines en entreprise d'accueil, puis trois semaines de formation générale et technique au CEFAMREC, l'entreprise ayant signé au préalable avec le jeune un contrat d'apprentissage dans lequel elle s'engage à lui verser un salaire bénéficiant de primes et d'exonérations de charges sociales.

Le CEFAMREC met à la disposition de toute entreprise qui souhaite embaucher un apprenti un conseiller formation qui se charge de la totalité du dossier, de la sélection d'un jeune candidat à la signature du

contrat d'apprentissage. Un suivi complet de la formation jusqu'à l'intégration professionnelle de l'apprenti dans l'entreprise est effectué par les formateurs des centres.



**Contacts : CEFAMREC**  
**Siège social :** 1 rue Paul-Renouard • 41000 Blois  
Tél. 02 54 74 47 97  
**Établissement d'Amboise :** Tél. 02 47 30 45 40  
**Établissement de Châteaudun :** Tél. 02 37 45 26 29  
**Établissement d'Orléans/la Chapelle Saint-Mesmin :**  
Tél. 02 38 22 33 10

### GRETA : la formation de l'Education nationale

**L**e GRETA est un organisme de formation continue dépendant de l'Education nationale. Celui du Loir-et-Cher a son siège administratif à Blois et deux autres sites d'enseignement à Vendôme et Romorantin. Il emploie une cinquantaine d'agents permanents auxquels s'ajoutent des vacataires en fonction des besoins.

Le GRETA développe trois axes d'activité. Le premier consiste à identifier les formations à mettre en place, en relation avec les entreprises qui font connaître leurs besoins à court ou moyen terme. Le second axe réside dans les formations professionnelles de groupe à caractère qualifiant. Il s'agit de stages destinés aux métiers de l'industrie et du tertiaire débouchant sur des diplômes techniques

(CAP, BEP, etc). Ils peuvent concerner des jeunes ou des adultes et font en général l'objet de financements par l'Etat ou la Région.

Le troisième axe vise à répondre à des demandes de formations individualisées qui peuvent être le fait de salariés, mais aussi d'entreprises ou de demandeurs d'emploi. Il s'agit ici de besoins ponctuels pour lesquels le GRETA construit à la carte le cycle d'enseignement demandé.

Toutes les formations sont payantes, mais peuvent faire l'objet d'aides publiques ou de prises en charge par l'employeur ou certains organismes.

**Contact :**  
GRETA de Loir-et-Cher • 13 avenue de Chateaudun • 41000 Blois  
Tél. 02 54 55 15 15

# Immobilier d'entreprise

## ADELEC : de la promotion à l'implantation

**I**nterface entre les entreprises et leurs différents partenaires, l'Agence de développement économique de Loir-et-Cher fédère les institutions et organismes en charge de l'expansion du département autour d'une dynamique commune, la vitalité économique du Loir-et-Cher. Par des actions de veille et des opérations d'information, l'ADELEC identifie les entreprises susceptibles d'accroître ou d'implanter leurs activités en Loir-et-Cher et favorise l'émergence de projets. En relation avec l'ensemble des acteurs économiques, l'Agence conseille et oriente les entreprises locales ou extérieures à toutes les étapes de leur existence et de leur développement. Elle accompagne les responsables dans le montage de leurs dossiers, dans leur recherche de sites d'accueil ou de financements et les met en relation avec les organismes les plus à même de répondre à leurs problèmes. Elle assure la promotion des potentialités et des atouts économiques du département auprès des investisseurs et des développeurs. Forte de sa connaissance du tissu économique départemental, l'Agence élabore et publie des documents techniques qui apportent un soutien efficace aux actions engagées par les différents opérateurs économiques.

Pour mener à bien sa mission d'accompagnement des entreprises en amont et en aval de leur développement, l'ADELEC, répondant à sa vocation d'organisme ressource, rassemble en un lieu unique un maximum d'informations sur les infrastructures foncières et immobilières du département à même de permettre aux chefs d'entreprise de concrétiser dans les meilleures conditions leurs projets d'implantation ou d'extension. L'Agence gère notamment un fichier immobilier qui propose un large éventail de locaux à louer ou à vendre sur l'ensemble du département (bureaux, entrepôts, bâtiments artisanaux et industriels). La grande force de ce fichier vient du fait qu'il est régulièrement alimenté par des particuliers, des entreprises, des municipalités. Ces bâtiments vacants, ainsi que les équipements dont ils sont dotés, sont présentés au sein de leur environnement (zone d'activités, commune, etc). Quelques locaux vacants sont régulièrement présentés sur le site Internet que l'ADELEC a récemment

créé pour renforcer les relations internes et externes du département, rendre compte des compétences des hommes et des savoir-faire des entreprises locales et contribuer avec encore plus d'efficacité à l'accueil de nouveaux investisseurs.

A l'adresse <http://www.loir-et-cher-eco.com>, les internautes ont tout loisir de découvrir la physionomie générale du département, un vaste portrait économique de ce dernier, ainsi que ses zones d'activités et bâtiments disponibles. Y sont mis en exergue les atouts qui concourent à son dynamisme, autant d'arguments susceptibles d'inciter les chefs d'entreprise à envisager une implantation en Loir-et-Cher.

Contacts : ADELEC • 1 avenue de la Butte • 41000 Blois • Tél. 02 54 42 42 05  
 Directeur : Lionel Henry  
 Prospection : André Fleury • Développement d'entreprise : Jean-Claude Carpentier

The image shows a screenshot of the website 'Le Loir-et-Cher sur Internet'. At the top, the title 'Le Loir-et-Cher sur Internet' is displayed in a stylized font. Below it, the URL 'http://www.loir-et-cher-eco.com' is visible. The main content area features a large, dark graphic with a grid pattern. Overlaid on this graphic are four horizontal navigation buttons with colored borders and small icons: 'un département d'équilibre' (blue border), 's'implanter en Loir-et-Cher' (yellow border), 'opportunités d'implantation' (red border), and 'Informations économiques' (yellow border). At the bottom of the graphic, a blue banner reads 'LE SITE WEB DE LA PROMOTION ECONOMIQUE'. In the bottom right corner, there is a small logo for ADELEC. At the very bottom of the page, there is a small text block with contact information: 'Agence de Développement Economique de Loir-et-Cher, 1, avenue de la Butte, 41000 Blois, Tél. : 02 54 42 42 05 - Fax : 02 54 42 42 40 - E-mail : adrelec@wanadoo.fr'.



## Immobilier d'entreprise

### BLOIS : un interlocuteur opérateur

La ville de Blois s'est dotée de deux instruments de développement économique. L'ADEB (Agence de développement économique de Blois) et la SEMADEB (Société d'économie mixte d'aménagement et de développement économique de Blois) opèrent dans les mêmes locaux sur des missions complémentaires.

La première est une association créée pour étudier le tissu économique, suggérer de nouvelles idées de développement, faire connaître et promouvoir les potentialités existantes auprès des acteurs économiques. La seconde est une société anonyme constituée entre la ville de Blois (51 % des parts) et des partenaires privés (entreprises de BTP, organismes de logement, banques) pour réaliser des opérations commerciales et d'aménagement.



De l'idée au projet, et jusqu'à la réalisation, les deux structures suscitent et accompagnent les initiatives les plus diverses. Dans un premier temps, l'investisseur trouve auprès de l'ADEB une assistance à la formalisation de projets complexes et au montage des dossiers, des données chiffrées sur le contexte économique de l'opération, ainsi que des informations juridiques, financières, fiscales ou architecturales. Dans une seconde phase, la SEMADEB peut prendre

en charge le montage et la conduite de l'opération : constitution d'un tour de table, achat, vente de terrains ou de bâtiments, construction ou rénovation de locaux économiques.

L'ADEB et la SEMADEB ont signé les principales opérations d'urbanisme et de développement de Blois : aménagement et vente de zones d'activités (Grands Champs, Onze Arpents), création d'un village d'entreprises, aménagement du site de l'ancienne usine Poulain, vente de terrains à construire, rénovation de bureaux, vente de droits à construire place Jean-Jaurès, réflexion sur le développement touristique ou l'aménagement du centre-ville.

#### Contact :

ADEB-SEMADEB • 17 mail Clouseau • 41000 Blois

Tél. 02 54 58 11 11

Offre immobilière sur Internet : <http://www.blois-eco.com>

### La CCI aménage la sortie de l'A10

La Chambre de commerce et d'industrie de Loir-et-Cher est le premier aménageur départemental de zones d'activités. Après avoir équipé et commercialisé les 250 hectares de la zone industrielle de Blois-nord (10 000 emplois) et les 28 hectares de la zone des Gailletrous à la Chaussée-St Victor (1 000 emplois), elle dispose encore en portefeuille de 27 hectares sur les 50 de la zone intercommunale Fossé-Marolles-Villebarou au nord de Blois, de 7 hectares sur la seconde tranche des Gailletrous, de 22 hectares sur le parc technologique du bois de l'Oratoire à

Vendôme et surtout de 47 hectares sur le parc A 10, situé à la sortie blésoise de l'autoroute Paris-Tours.

Ce dernier ensemble se veut une opération exemplaire en matière d'environnement puisque, en plus des espaces dédiés à l'activité,

la CCI a fait planter 22 hectares de bois qui donneront à cette entrée de la ville un caractère paysager des plus séduisants. Le parc A 10, destiné à des activités industrielles, technologiques, tertiaires et logistiques, bénéficiera ainsi à la fois d'une position stratégique exceptionnelle au cœur de la région Centre, avec embranchement direct sur le réseau routier et autoroutier (voire ferroviaire pour une partie des parcelles) et d'un cadre de vie digne du pays des châteaux.

La commercialisation de la zone vient d'être lancée et devrait durer une dizaine d'années, soit le temps nécessaire à la croissance des plantations. Outre les atouts déjà exposés, le parc A 10 ne manquera pas de retenir l'attention des investisseurs en raison de son prix de vente, qui se situera dans une fourchette de 100 F à 150 F le mètre carré !

Contact : Éric Talmant à Val de Loire Investissements • Maison des Entreprises  
Chambre de commerce et d'industrie • 16 rue de la Vallée-Maillard • 41018 Blois Cedex  
Tél. 02 54 44 64 00



## Vendôme : exploiter l'atout TGV



**L**a Communauté du Pays de Vendôme a été créée en 1993 par 10 communes du Vendômois qui ont décidé d'unir leurs moyens pour engager des actions de développement. Parmi les axes de travail retenus figurent la promotion et la commercialisation des zones d'activités situées sur son territoire sur lesquelles une taxe professionnelle à taux unique a été instituée, parmi les plus attractives de la région.

La principale offre immobilière de la Communauté est le parc technologique du bois de l'Oratoire, aménagé autour de la gare du TGV Atlantique qui met Vendôme à 42 minutes du centre de Paris. Le parc s'étend sur 150 hectares en bordure d'un massif forestier, un tiers de sa surface est réservé aux espaces verts. Dans cet environnement privilégié se sont déjà implantées sur 6 hectares des activités de haute technologie : recherche, électronique, bureautique, services, laboratoire, industrie graphique, formation. La Communauté commercialise par ailleurs les zones industrielles de Vendôme, St Ouen et St Firmin-des-Prés, desservies par la RN 10, ainsi que les zones artisanales d'Azé, Lunay et Thoré-la-Rochette, toutes situées à moins de 10 minutes du centre-ville de Vendôme et des principales infrastructures routières et ferroviaires.

Outre les aides départementales et régionales, la Communauté du Pays de Vendôme apporte son propre concours à la construction, l'extension ou l'aménagement de bâtiments d'activités, ainsi qu'à la location de ces derniers. Elle dispose également d'un fonds de garantie destiné à faciliter aux entreprises l'obtention de concours bancaires.

Contact : Communauté du Pays de Vendôme  
2 avenue des Cités Unies d'Europe • 41100 Vendôme • Tél. 02 54 89 41 00

## FEDI : l'aide du département

**L**e Conseil général de Loir-et-Cher a regroupé plusieurs de ses anciens fonds d'intervention économique en un seul outil baptisé FEDI (Fonds économique départemental d'intervention). Il a pour objet d'aider les communes et les sociétés de crédit-bail à réaliser des investissements immobiliers destinés à permettre l'implantation, la création, le maintien ou l'extension d'entreprises sur le territoire départemental.

Ce fonds peut être sollicité pour des opérations concernant des entreprises de toutes tailles, appartenant à des branches d'activité structurantes et notamment l'industrie, le tertiaire supérieur, les services aux entreprises, la logistique. En sont exclus les activités commerciales, touristiques, culturelles et de loisirs, agricoles, le bâtiment et les travaux publics, ainsi que le secteur social.

Les investissements pris en considération sont l'acquisition et l'aménagement de terrains, la construction, l'acquisition et l'aménagement de bâtiments. Le montant et la forme de l'aide sont déterminés au cas par cas en fonction de l'investissement, de son intérêt économique et du nombre d'emplois prévus. Le montant est plafonné à 400 000 F pour un prêt sans intérêt et à 20 000 F de subvention par emploi. Cette aide est versée à la collectivité ou à la société de crédit-bail ayant réalisé l'opération immobilière.

Sur la période allant de juillet 1992 à juillet 1998, le Fonds économique départemental d'intervention a pris en compte 109 dossiers représentant un engagement financier total de 78,7 MF, ayant généré un investissement de 549,9 MF.



Contact : Patrick Barré • Conseil général de Loir-et-Cher • Service des affaires économiques  
Hôtel du Département • Place de la République • 41020 Blois Cedex  
Tél. 02 54 42 45 98

## Immobilier d'entreprise

### FERI : L'AIDE DE LA RÉGION

**L**e Fonds économique régional d'intervention (FERI) a pour objet de renforcer l'attractivité de la région Centre pour des projets d'implantation et de développement. Il est réservé aux entreprises du secteur de l'industrie ou des services de l'industrie, qui présentent un programme d'investissement supérieur à 10 MF, générant la création d'au moins 30 emplois permanents sur trois ans.

Le montant de l'aide est au plus égal à 10 % de l'investissement immobilier hors taxes ou 15 000 F par emploi créé en région Centre.

Elle est accordée sous forme d'une avance sur dix ans avec différé de remboursement de cinq ans. Pour partie et à titre exceptionnel, elle peut prendre la forme d'une subvention en fonction de l'intérêt du projet, celui-ci se jugeant sur les critères de la localisation, du nombre et de la qualification des emplois créés, de la nature de l'activité.

Les fonds du FERI ne sont pas versés directement à l'entreprise, mais à la société de crédit-bail immobilier ou à la collectivité locale qui porte le projet immobilier. Ils peuvent venir en complément des concours apportés par d'autres partenaires locaux.

Le FERI est versé en deux fois. Le premier versement, représentant 50 % du montant de l'aide, est effectué à la signature du contrat de crédit-bail. Le solde est versé dès la justification de la réalisation des investissements. En cas de non réalisation du programme, l'aide devra être remboursée à la Région.

Sur la période 1993-1997, le Conseil régional a pris en compte 109 dossiers de demandes d'attribution du FERI représentant un montant total de 104 MF. Ces mêmes chiffres pour le département de Loir-et-Cher sont respectivement de 17 dossiers et 18,2 MF.

Contact : Conseil régional du Centre • 9 rue Saint-Pierre Lentin • 45041 Orléans Cedex 1 • Tél. 02 38 70 30 30  
Interlocuteur : Marc Nannarone, conseiller technique

### RENDEZ-VOUS

FORUM REPRISE D'ENTREPRISE  
SPÉCIAL MÉTIERS DE L'ALIMENTAIRE

samedi 17 et lundi 19 octobre 1998  
à la Chambre de métiers de Loir-et-Cher  
Maison des Entreprises  
16, rue de la Vallée Maillard - Blois

### CONTACT

FRANÇOIS FERRÉ 02 54 44 65 83

### EXPOSITION

"LE PLASTIQUE DANS TOUS SES ÉTATS"

du 16 octobre au 15 novembre 1998  
à la Maison du Loir-et-Cher  
5 rue de la Voûte du Château - Blois

### CONTACT

ADELEC - MAGALI DROUIN 02 54 42 42 05

### AIDES COMMUNAUTAIRES : DEUX SECTEURS CONCERNÉS

**L'**Union européenne n'accorde pas d'aides financières directes ou indirectes aux investissements immobiliers des entreprises. En revanche, elle intervient dans le développement des régions au travers des fonds structurels spécialisés et notamment du FEDER (Fonds européen pour le développement de l'économie rurale).

En Loir-et-Cher, ce fonds est mobilisable d'une part au titre de l'objectif 5 b (zones rurales fragiles) qui concerne trois cantons du Perche : Droué, Mondoubleau et Savigny-sur-Braye. Il peut d'autre part être sollicité dans l'arrondissement de Romorantin au titre du PIC Konver (programme d'initiative communautaire) qui s'adresse aux zones fragilisées par le déclin des industries de l'armement. Dans les deux cas, les crédits européens viennent en abondement d'autres financements locaux, régionaux ou nationaux,



# Veille économique

sur des actions jugées susceptibles de contribuer au développement économique du secteur géographique concerné. Les implantations ou le développement d'entreprises font partie des opérations susceptibles d'être prises en compte pour l'attribution d'aides européennes, de même que la création ou l'aménagement d'équipements structurants (liaisons routières, zones d'activités, etc).

D'autres aides peuvent être sollicitées, hors de tout critère géographique, auprès du FSE (Fonds social européen) pour des actions liées à l'objectif 4 (adaptation de la main-d'œuvre aux mutations industrielles). Il s'agit d'opérations visant à faciliter l'adaptation des salariés aux nouvelles technologies. L'aide prend la forme d'une subvention complémentaire à un financement public national et à la participation des entreprises. Son taux est de 35 %.

**Contacts :** Euro Info Centre  
35 avenue de Paris • 45000 Orléans  
Tél. 02 38 54 58 58 • **Interlocuteur :** Bernard Cottin

## Val de Loire Technologie : deux outils de veille

**V**al de Loire Technologie, service spécialisé de la Chambre de commerce et d'industrie, propose deux outils de veille économique, le premier à vocation ponctuelle, baptisé Technorama, le second conçu pour le long terme, baptisé Vigilance.

Technorama est un service mis en œuvre à la demande d'une entreprise pour répondre à des interrogations précises : état des connaissances scientifiques sur un système industriel donné, existence de normes ou de brevets, réglementations en vigueur, état de la concurrence, etc. Pour apporter une réponse rapide et circonstanciée, Val de Loire Technologie est relié à 400 banques de données auprès desquelles il collecte toute l'information disponible sur le sujet. Le résultat de cette recherche est ensuite mis en forme et transmis au client. Technorama est un service payant pour lequel un devis (gratuit) est fourni sur simple demande.

Le dispositif Vigilance entend pour sa part enseigner aux entreprises les moyens de développer en interne leur propre système de veille stratégique. Le concept, élaboré au

niveau européen, est diffusé en France par le réseau des Chambres de commerce et d'industrie. Celle de Loir-et-Cher a été l'une des premières à reprendre à son compte Vigilance et elle a déjà assuré sa mise en place dans six entreprises du département.

Celle-ci se déroule à raison d'une dizaine de journées étalées sur dix mois. Le cycle comporte des accompagnements en entreprise et des séminaires regroupant les dirigeants pour permettre l'appropriation des concepts, l'échange d'expériences et la conclusion d'alliances économiques. L'objectif, outre la construction d'un système de veille stratégique spécifique aux besoins de l'entreprise, est de créer des attitudes et des comportements nouveaux en termes de management et d'animation de réseau.

Les dirigeants issus des cycles Vigilance se voient en outre proposer par la cci de Paris d'entrer dans un réseau de partenaires où ils trouveront divers services (colloques, veille partagée, détection et accompagnement de projets d'alliances, banque de données, newsletter).

**Contact :** Michel Mesnier • Val de Loire Technologie • Maison des Entreprises  
Chambre de commerce et d'industrie • 16 rue de la Vallée-Maillard • 41018 Blois Cedex • Tél. 02 54 44 64 84



## ARIST : l'information sur mesure

**A**voir accès à la bonne information au moment stratégique est un atout certain pour l'entreprise. C'est en partant de ce constat que la Chambre régionale de commerce et d'industrie a créé l'ARIST (Agence régionale d'information scientifique et technique). Centre associé à l'INPI et à l'AFNOR, consulté régulièrement par plus de 300 entreprises en région Centre, l'ARIST se donne pour ambition de traiter sur mesure les demandes d'information technologique et concurrentielle.

Pour ce faire, le service a à sa disposition une équipe de spécialistes et de correspondants internationaux et des ressources documentaires (2 000

banques de données). Il est en mesure de répondre à plusieurs types de sollicitation : bilan de la propriété industrielle, recherche concurrentielle sur les brevets et marques, état d'une technique et panorama technico-économique produit-marché, diagnostic technico-économique, état de la normalisation, veille normative, veille permanente sur des technologies et marchés ciblés, mise en place d'une gestion de l'information spécialisée dans l'entreprise.

Les interventions de l'ARIST peuvent bénéficier, sur présentation de dossier, d'une prise en charge par l'ANVAR.

**Contact :** Hélène Jacquin • Tél. 02 38 25 25 38  
Chambre régionale de commerce et d'industrie.

## Veille économique

L'information, un tremplin pour l'action : l'Observatoire décrypte l'économie

**N**é de la volonté de mettre à la disposition des décideurs un outil d'analyse performant, l'Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher pose depuis sa création en novembre 1995 un regard attentif et impartial sur l'actualité économique du département.

L'Observatoire exerce son action dans trois directions principales, économie et société (entreprises, secteurs d'activités, métiers et emplois, chômage, réalités sociales), territoires (population, équipements des communes, budgets et fiscalité des collectivités territoriales, zones d'activités, intercommunalité) et cadre de vie (tourisme et loisirs, habitat et construction). Exerçant une action de veille, il répertorie les sources d'information susceptibles d'apporter un éclairage pertinent sur l'économie



du Loir-et-Cher pour en extraire le maximum de données utiles et appréhender au plus près les phénomènes économiques et sociaux qui affectent ce dernier (nature, évolution, interaction avec l'extérieur, impact, positionnement par rapport à la région Centre...).

Travaillant en étroite collaboration avec différents partenaires, il a ainsi la possibilité d'accéder à des renseignements parfois confidentiels. Pour exploiter et analyser ces précieux renseignements, l'Observatoire a créé de nombreux outils (banques de données, cartothèque, publications), qui sont tous issus du recoupement de différentes sources, ceci pour parvenir à un degré optimal de fiabilité et d'exhaustivité.

La richesse de ses ressources et l'étendue de son réseau d'information lui confèrent un caractère particulier. De la lecture plurielle de l'économie que propose l'Observatoire émerge une vision globale accessible à tous.

**Contact :** Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher  
1 avenue de la Butte • 41000 Blois • Tél. 02 54 42 39 72 • Fax 02 54 42 42 48

# Exportation

## ADMINISTRATION : les bons interlocuteurs

**L**a direction régionale du Commerce extérieur est le relais en région Centre du ministère de l'Economie et des Finances et de ses différents services. Plusieurs de ces services sont les interlocuteurs naturels des PME exportatrices.

Les Postes d'expansion économique sont constitués d'équipes d'experts implantées dans plus d'une centaine de pays et localisées le plus souvent dans les ambassades. Les PEE ont pour mission de soutenir les efforts des entreprises désirant s'implanter sur les marchés locaux. Ils sont en mesure de leur fournir une évaluation du marché (environnement général, données par secteurs), des contacts commerciaux, industriels, institutionnels, des conseils, de les orienter vers les appuis adaptés et de les soutenir en cas de difficultés.

Liste des PEE disponible à la DRCE d'Orléans  
6 rue Charles de Coulomb • Tél. 02 38 69 71 00

Le Centre français du commerce extérieur (CFCE) est un organisme de gestion, traitement et diffusion de l'information sur les marchés extérieurs, qu'il collecte auprès de nombreuses sources, notamment les PEE. Il est le premier producteur français d'informations sur le commerce international. Il joue également un rôle de conseil et d'orientation auprès des entreprises exportatrices en leur indiquant les opportunités de développement.

CFCE • 10 avenue d'Iéna • 75016 Paris  
Tél. 01 40 73 30 00

Euro Info Centre est un réseau de 250 cellules implantées dans chaque région de l'Union européenne et dans plusieurs pays d'Europe centrale et de la Méditerranée afin d'informer et de conseiller les entreprises sur tous les sujets relevant de la politique communautaire et les modalités d'application du droit communautaire. Les EIC assistent également les entreprises dans leurs démarches et peuvent

assurer, à titre onéreux, un service de veille réglementaire.

Euro Info Centre • 35 avenue de Paris • 45000 Orléans  
Tél. 02 38 54 58 58

La Cellule conseil des douanes a été mise en place par la direction régionale des Douanes pour informer les entreprises sur les procédures et réglementations douanières et leur suggérer les solutions optimales à leurs problèmes de transport international. Cette prestation est gratuite.

Direction régionale des Douanes  
10 boulevard de Verdun à Orléans • Tél. 02 38 77 46 05  
Contact : Marie-Laure Madre



## FRAEX : des aides pour exporter

**L**e Fonds régional d'aide à l'exportation (FRAEX) est un dispositif d'aide Etat-Région Centre destiné aux entreprises qui souhaitent développer leurs activités sur les marchés internationaux.

Il s'adresse à des entreprises petites ou moyennes (moins de 500 personnes) justifiant d'au moins un an d'existence, ayant leur siège social et une part significative de leur activité en région Centre. Leur activité doit s'exercer dans l'industrie, l'agro-alimentaire, le BTP, l'artisanat, certains services non financiers, la recherche ou l'ingénierie ; le projet présenté doit avoir un effet d'entraînement sur les exportations régionales. Sont également recevables les demandes émanant de groupements d'entreprises ou de syndicats professionnels intervenant sur filière.

Le FRAEX comprend quatre volets. Le premier, aide au conseil, permet aux bénéficiaires de s'appuyer sur des prestations extérieures (consultants) pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de développement international. Il vise également la réalisation de documen-

tation technico-commerciale en langues étrangères. Le second volet concerne la création ou le renforcement d'une fonction export permanente dans l'entreprise, par l'embauche en France d'un technicien ou d'un directeur export, à temps plein ou partagé.

Le troisième volet facilite l'implantation commerciale à l'étranger sous forme d'un établissement permanent (bureau, succursale, filiale). Le dernier volet réside dans une aide aux actions individuelles de prospection initiale sur un nouveau marché, ainsi que dans la formation à la démarche export des entreprises débutantes (programme «nouveaux exportateurs») et le soutien à des actions collectives organisées par un organisme qualifié (missions de découverte d'un pays, salons, invitations d'acheteurs étrangers, etc).

L'aide peut atteindre 20 000 à 60 000 F pour le volet 1, 100 000 F pour les volets 2 et 3, 20 000 F pour le volet 4. Elle doit être sollicitée avant le lancement du projet.

Contact : Direction régionale du Commerce extérieur Centre  
6 rue Charles de Coulomb • 45077 Orléans Cedex 2 • Tél. 02 38 69 71 00



## Exportation

### CCI : une équipe motivée et polyvalente

Val de Loire International est un service de la Chambre de commerce et d'industrie de Loir-et-Cher spécialisé dans l'information, le conseil et l'accompagnement des entreprises à l'exportation ainsi que sa promotion.

Fort de cinq personnes, le service remplit sa mission d'information en répondant aux demandes toujours croissantes des entreprises, soit par téléphone, soit par écrit, sur les sujets les plus divers tels que informations réglementaires et douanières, cadre juridique, transports, données économiques sur les marchés extérieurs... L'information des entreprises s'effectue également au moyen de conférences, de tables rondes, de journées consacrées à des pays particuliers, voire de sessions de formation.

La promotion de la démarche export est réalisée par l'intermédiaire d'opérations spécifiques "Nouveaux Exportateurs" dont l'objectif est de permettre à des entreprises débutantes de structurer leur démarche, de cibler leurs marchés et d'organiser leur service export.

Val de Loire International exerce une activité de conseil qui peut aller de l'analyse d'un problème export à l'accompagnement de l'entreprise à l'étranger. C'est ainsi que sont organisées tous les ans des missions collectives ou individuelles dans des pays cibles. Le déplacement est organisé par la CCI qui assure également la réalisation de programmes de rendez-vous personnalisés pour les entreprises intéressées.

Informé et aider les entreprises à bénéficier d'appuis financiers existants au niveau

régional, national et européen est aussi une des missions de ce service.

Bien que spécialisé sur l'exportation, Val de Loire International est également en mesure de répondre à toute demande d'information ou de conseil concernant le marché national : conseil en organisation commerciale, étude de marché, choix d'un réseau de vente, organisation de la politique tarifaire, organisation d'un réseau de distribution. Ce volet représente un cinquième de son activité totale.

Pour tous renseignements : Maison des Entreprises  
Didier Chaudron, Val de Loire International  
Chambre de commerce et d'industrie • 16 rue de la  
Vallée-Maillard • 41018 Blois Cedex  
Tél. 02 54 44 64 55

### Commerce extérieur : des conseillers de terrain

Les conseillers du commerce extérieur sont une institution française sans équivalent dans le reste du monde. Sans doute n'est-elle pas étrangère aux progrès que les entreprises nationales ont accompli en matière d'exportations.

Hauts responsables d'entreprise possédant une compétence et une expérience à l'international reconnues par leurs pairs, les conseillers du commerce extérieur (CCE) sont choisis à titre individuel et nommés pour trois ans par décret du Premier ministre, sur proposition du ministre du Commerce extérieur. Le comité national des conseillers du commerce extérieur regroupe les 3 500 CCE aujourd'hui présents en France et sur l'ensemble des marchés étrangers.

Exerçant leur mandat à titre bénévole, les CCE se voient investis de deux missions.

Le premier volet de leur action s'exerce en direction de l'Etat, auquel ils apportent leur analyse d'hommes de terrain lors de la définition et de la mise en œuvre de la politique française du commerce extérieur. Entre autres exemples, on se doit de noter que les CCE ont apporté leur contribution à la mise en place des principales institutions tournées vers le commerce extérieur, tels que le Centre français du commerce extérieur (CFCE), l'ACTIM (Agence pour la coopération technique industrielle et économique) ou le Centre français des manifestations économiques à l'étranger (CFME).

La seconde mission, tournée vers les entreprises, consiste à concourir par leur action personnelle au sein de leur secteur d'activité et de leur secteur géographique à l'expansion du commerce extérieur français. «Chaque conseiller met son expérience au service des chefs d'entreprise, tout au moins

pour les pays avec lesquels il se trouve en relation suivie», explique Alain Courtois, CCE en Loir-et-Cher. «Lorsqu'il ne possède pas lui-même la connaissance concrète du terrain, il oriente son interlocuteur vers un autre membre du réseau qui pourra répondre précisément à ses interrogations».

Les CCE sont organisés en comités régionaux ou départementaux sur le territoire français et en sections à l'étranger. Chaque CCE est membre d'une commission ou d'un groupe de travail ayant pour objet de réfléchir aux grands dossiers du commerce international. Le fruit de ces travaux est diffusé dans la revue mensuelle «CCE International».

Contact : Alain Courtois, PDG de la SA Dubuis à Blois (17 rue Jules Berthonneau, Tél. 02 54 52 40 00), est conseiller du commerce extérieur. Sa société réalise près de la moitié de son chiffre d'affaires à l'export.

Le comité régional des CCE siège à la CRCI Centre  
BP 109 • 45142 Saint-Jean-de-la-Ruelle  
Tél. 02 38 25 25 35

# Institutions

## L'URSSAF PARTENAIRE DE L'ENTREPRISE

Il existe 105 URSSAF sur l'ensemble du territoire. Cet organisme de statut privé est chargé de recouvrer les cotisations des employeurs destinées aux caisses de sécurité sociale. Un tiers de ces cotisations provient des entreprises privées, un autre tiers des employeurs publics et le dernier tiers de travailleurs indépendants. Le flux financier géré annuellement par l'URSSAF s'élève à 4,2 milliards de francs pour le Loir-et-Cher.

Les coûts de gestion de l'URSSAF sont particulièrement réduits puisque le fonctionnement de l'organisme départemental, qui emploie 60 agents, n'absorbe que 0,48 % du budget. La moitié de celui-ci va à la Caisse primaire d'assurance maladie, 27 % vont à la caisse d'assurance vieillesse, 18,2 % aux allocations familiales, 4,60 % aux accidents du travail.

L'URSSAF s'efforce de se positionner comme un véritable partenaire des entreprises en prenant une part active aux dispositions en faveur de l'emploi, en contribuant à l'information économique, mais aussi en prenant en compte les difficultés de règlement que peuvent connaître certains employeurs. Il existe en effet des dispositifs susceptibles d'être mobilisés en cas de difficultés momentanées. La Commission des chefs de services financiers (CODEFI), le médiateur de la République peuvent intervenir efficacement, notamment en proposant un plan de règlement, si l'entreprise a pris soin de les solliciter assez tôt.

Contact :  
URSSAF de Loir-et-Cher • 6 rue Louis-Armand  
Tél. 02 54 52 19 99

## APPRIVOISER LE FISC

Le Loir-et-Cher est, aux yeux du fisc, un département «financier», cela signifie que le produit des différentes taxes qui y sont collectées (3 milliards de francs) est supérieur aux dépenses réalisées par l'Etat (1,179 milliard de francs). Ce constat témoigne plutôt d'une bonne santé économique.

Le rôle de l'administration fiscale ne se limite pas pour autant à établir des rôles d'imposition et engranger des recettes. Elle joue d'abord un rôle d'accueil et de conseil vis-à-vis du public, qu'il s'agisse de particuliers ou d'entreprises, afin de le guider dans le dédale parfois complexe des démarches et des procédures relatives aux questions fiscales. «*Il ne faut pas hésiter à solliciter les agents des impôts*», souligne Mme Pontalier-David, Trésorier-payeur général. «*Ils sont là pour expliquer ou s'ils ne le peuvent pas, orienter vers le bon interlocuteur*».

En cas de difficultés passagères concernant une entreprise existe une commission dite des chefs de services financiers, qui regroupe tous les créanciers publics et parapublics (Trésor, TVA, URSSAF, Douanes). Elle peut accorder des moratoires sur les sommes exigibles en rééchelonnant les échéances sur une plus longue période.

Une entreprise ayant besoin de restructurer son haut de bilan peut solliciter l'intervention du CODEFI. Cette commission présidée par le préfet met en présence l'entrepreneur et son banquier. L'Etat ne se contente pas d'assister aux échanges : il peut également mettre son poids dans la balance en accordant un prêt du FDES (Fonds de développement économique et social), facilitant ainsi le bouclage financier de l'opération.

Contact : auprès des contrôleurs du Trésor public (à Blois, Trésorerie Générale • 34 avenue Maunoury), et auprès des inspecteurs des impôts (à Blois, Hôtel des Impôts • 10 rue Louis Bodin)

## L'INSPECTEUR DU TRAVAIL EST AUSSI CONSEILLER

Comme d'autres services administratifs, l'Inspection du travail est souvent perçue comme un croquemitaine chargé de faire respecter une réglementation tatillonne. Image réductrice, car s'il est vrai que ce service contrôle l'application de la réglementation du travail et veille au fonctionnement des institutions représentatives du personnel, il est aussi chargé d'informer et de conseiller les employeurs, salariés et représentants du personnel sur leurs droits et obligations, de sensibiliser les partenaires sociaux et les relais divers pour favoriser une meilleure connaissance du droit du travail. Il joue enfin un rôle de conciliateur lors des conflits collectifs.

Pour remplir ses premières missions, l'Inspection du travail jouit de droits d'investigation étendus : droit d'entrée et de visite dans l'établissement, droit d'enquête, droit d'accès aux documents, droit de prélèvement de produits, etc. Elle est également seul juge de la suite à donner aux éventuelles infractions constatées.

L'Inspection du travail joue le partenariat avec les entreprises en matière d'information sur les dispositions nouvelles ou la prévention des risques : «*Beaucoup de difficultés pourraient être évitées par le biais d'une concertation préalable*», estime Christian Piolot, délégué aux entreprises à la direction départementale du Travail. «*En matière d'aménagement du temps de travail par exemple, il est plus facile de rechercher la formule qui répondra le mieux aux attentes respectives de l'employeur et des salariés plutôt que d'en retenir une au hasard qui se révélera finalement inadaptée et engendrera des conflits*».

Contact : Direction départementale du Travail  
34 avenue Maunoury • 41000 Blois  
Tél. 02 54 55 85 79

## Médiation

### Litiges : en appeler au médiateur

La médiation consiste pour deux personnes (physiques ou morales) se trouvant en situation de conflit à faire appel à un tiers pour résoudre leur différend. Cette pratique, très ancienne par ailleurs, s'est trouvée officialisée par une loi en date du 8 février 1995.

Un constat a suscité cette mesure : dans une société où les règles de droit deviennent de plus en plus complexes, les situations conflictuelles ont tendance à se multiplier. Dans le monde économique, elles surviennent dans les relations de l'entreprise avec ses fournisseurs, ses clients, son personnel, entre associés, entre un bailleur et un locataire. Le recours à la justice ne peut

être systématique : cette procédure lourde, lente, coûteuse, ne convient pas au règlement des différends les plus courants et notamment de ceux où les deux adversaires ont la volonté d'aboutir rapidement à une solution acceptable par l'un et l'autre. Deux médiateurs exercent aujourd'hui dans le ressort de la Cour d'appel d'Orléans. Lionella Gallard, qui réside à Cheverny, a compétence pour tout litige survenant sur le département de Loir-et-Cher.

Le médiateur n'est pas un arbitre. Il n'a pas une fonction juridictionnelle. Il est simplement un tiers neutre dont le travail sera de «*tout entendre, tout comprendre et tout intégrer*». Pour cela, il reçoit les parties ensemble et séparément, se déplace sur les

lieux, rencontre les tiers susceptibles d'éclairer le problème. Puis, il propose un projet de protocole d'accord qui, au cours de rencontres successives, pourra être travaillé jusqu'à la signature finale.

Le procès-verbal de transaction, signé par les deux parties, peut faire l'objet d'une homologation judiciaire qui lui confère la même autorité qu'un jugement et exclut de ce fait sa remise en cause ultérieure. Le médiateur peut être saisi par une seule partie ou les deux. Le coût de sa mission s'élève en moyenne à 2 500 F, à charge égale entre les requérants.

Contact : Centre Médiation • Lionella Gallard  
La petite Bourdonnière • 41700 Cheverny  
Tél. 02 54 79 28 45

## Prévention

### Prévenir l'accident

L'augmentation des procédures collectives au tribunal de commerce de Blois-Vendôme a suscité chez les magistrats consulaires une réflexion qui a abouti à la création d'une cellule de prévention des difficultés des entreprises. Cette structure identifie les dossiers délicats à partir d'éléments d'information disponibles au sein du greffe du tribunal, et qui constituent autant de signaux d'alerte : injonctions de payer, inscriptions de privilèges, demandes de délais pour tenir les assemblées générales. Quand un faisceau de présomptions concordantes est détecté, la cellule procède à l'examen des bilans de la société et demande à rencontrer le chef d'entreprise.

Au terme d'un entretien confidentiel, celui-ci peut se voir conseiller d'entrer en contact avec des interlocuteurs spécialisés : organisme consulaire, expert-comptable. Il peut aussi se voir proposer un règlement amiable avec nomination d'un conciliateur qui recherchera la meilleure solution d'accord entre le débiteur et les créanciers. Les chances de réussite de cette procédure sont fonction directe de la précocité avec laquelle la cellule de prévention aura été saisie.

Il existe une cellule de prévention dans les deux tribunaux de commerce du Loir-et-Cher, à Blois et Romorantin.

### Savoir s'auto diagnostiquer

Le management d'une entreprise s'appuie sur une parfaite connaissance de ses forces et de ses faiblesses. Partant de ce constat, le CODIL (Comité de développement industriel local), avec la participation de l'ADELEC, élabore une brochure intitulée «*Prévention des difficultés des entreprises*» qui veut donner à chaque dirigeant le moyen d'établir son propre tableau de bord et par là-même, d'être en mesure de détecter les anomalies de fonctionnement.

La santé d'une entreprise se mesure à quelques indicateurs qu'il convient de savoir analyser : la rentabilité, le poids des besoins en fonds de roulement, la structure financière. Le guide indique la manière de calculer ces ratios à partir des documents comptables disponibles, fournit les grilles d'évaluation correspondantes et suggère les questions à se poser quand un clignotant s'allume.

En cas de difficultés, des conseils peuvent être obtenus auprès de divers organismes et institutions dont la liste figure en annexe, sans oublier les procédures de concertation et la cellule prévention du tribunal de commerce.

La brochure sera disponible à l'ADELEC dès septembre.  
1 avenue de la Butte • 41000 Blois • Tél. 02 54 42 42 05



# Clubs d'entreprises

## L'Energie d'Entreprendre, un forum à l'écoute des entreprises



**L**a volonté de promouvoir les hommes, les idées et les entreprises rassemble au sein du Club l'Energie d'Entreprendre différents partenaires économiques issus d'horizons divers (l'Agence de développement économique de Loir-et-Cher, EDF-GDF SERVICES LOIR-ET-CHER,

la Nouvelle République du Centre-Ouest, la Banque Régionale de l'Ouest, la Chambre de commerce et d'industrie de Loir-et-Cher). Ces derniers, unissant leurs compétences pour agir plus efficacement sur le développement local, ont adopté une démarche de veille économique et stratégique à l'écoute des préoccupations des entreprises. Le Club l'Energie d'Entreprendre est ainsi un vecteur de connaissances et un creuset d'idées, un passeur d'informations au service des décideurs. Ce forum d'expression et de réflexion est fait par et pour les entreprises. L'Energie d'Entre-

prendre, depuis sa création en 1993, accompagne les entreprises du Loir-et-Cher dans leur croissance en leur permettant de réfléchir de concert aux problèmes et aux enjeux de leur nécessaire adaptation à la mutation continue de l'économie et de se forger une vision prospective de celle-ci.

Chaque mois, des intervenants aux qualités professionnelles reconnues conduisent un débat, à l'occasion d'un petit déjeuner ou d'un dîner, autour d'un sujet technique ou d'un thème d'actualité. Ces rencontres permettent aux chefs d'entreprise d'appréhender au plus près leur environnement économique pour agir au mieux sur leur devenir.

## PRODUIRE 41 : le progrès par l'adaptation

**L**e club Produire est destiné aux cadres dont la responsabilité porte sur la performance d'un site de production. Son objectif est de favoriser l'excellence industrielle par la remise en cause permanente et réfléchie des organisations. La méthode de fonctionnement du club est basée sur l'échange d'expériences au sein du groupe, suivant un formalisme qui le rend pérenne et attractif.

Le club Produire, c'est par an 10 réunions, 8 tables rondes, 2 visites d'usines.

Toute réunion fait l'objet d'une communication écrite constituant au fil du temps, grâce au moyen d'archivage fourni, une base de connaissances pragmatiques et concises.

Fondé en décembre 1991, le club Produire est fort d'une cinquantaine d'adhérents. Il regroupe des chefs d'entreprise et des cadres responsables de production dans des entreprises du Loir-et-Cher de toutes tailles, représentatives de tous les secteurs d'activité industrielle. La

volonté du club de développer chez ses membres la curiosité d'esprit, le goût de l'effort, le travail d'équipe, lui a fait adopter le slogan *le progrès par l'adaptation des organisations*.



Contact : Maison des Entreprises

Joël Le Meur • Centre développement industriel • Chambre de commerce et d'industrie • 16 rue de la Vallée-Maillard • 41018 Blois Cedex • Tél. 02 54 44 64 72

## Clubs d'entreprises

### Jeunes dirigeants : l'économie au service de l'homme



**E**n 1938, une poignée de jeunes chefs d'entreprise, ne trouvant pas à se faire entendre dans les milieux patronaux du moment, fondent le CJD (Centre des jeunes patrons). A cette époque, ce mouvement a une

double mission : restaurer la dignité de la fonction patronale mise à mal par les événements de 1936, recréer un cadre humain autour de l'homme au travail. Devenu depuis le Centre des jeunes dirigeants, il n'a cessé de mener des combats pour que l'homme soit reconnu comme principale richesse et finalité de l'entreprise.

La réflexion permanente que conduisent, au sein de leurs 103 sections, les quelque

2 300 jeunes dirigeants adhérents au mouvement a déjà abouti à faire progresser les institutions dans de nombreux domaines. Le CJD a fait œuvre de précurseur en matière de dialogue social (reconnaissance de la section syndicale d'entreprise), de temps de travail (référence à l'annualisation), de formation en alternance, de protection sociale (création des ASSEDIC), de participation, de construction européenne.

Il a notamment lancé en 1992 le concept d'entreprise citoyenne. Celle-ci se voit attribuer trois finalités : la performance économique qui se mesure au bilan, la performance sociale qui repose sur la capacité à rendre les hommes auteurs et acteurs, la performance sociétale qui s'appuie sur la contribution au développement de son environnement.

La vingtaine de jeunes dirigeants d'entreprise qui composent la section de Blois reconnaissent que faire évoluer les menta-

lités est une œuvre de longue haleine. Pour aider à la diffusion de ses idées, le CJD travaille avec le maximum d'acteurs de la vie publique. Ses projets, toujours très ciblés, poursuivent des objectifs concrets. Celui de Blois s'est impliqué dans la création d'un observatoire de l'économie locale. Il a travaillé sur une bourse de stages pour les lycéens et étudiants, afin de rendre plus profitable leur premier contact avec l'entreprise. Il a imaginé un trophée de la création d'entreprise. Il s'est investi dans la réflexion pour l'aménagement du temps de travail.

Le credo du CJD ne passionne pas toujours les multinationales anonymes aux centres de décision éloignés des réalités locales. En revanche, il est bien reçu dans les entreprises petites ou moyennes, très ancrées dans leur terroir.

**Contact :**  
Philippe Thiolat, président • Tél. 02 54 78 02 59

### HORIZON ENTREPRISES : rompre l'isolement



**L**e chef d'entreprise est le plus souvent un homme seul. C'est pour rompre cet isolement que s'est

créée en 1971, sous l'impulsion des Chambres de commerce et d'industrie de la région Centre, l'Association pour le développement de la moyenne et petite industrie (ADMPI) devenue par la suite Centre Renouveau, puis Horizon Entreprises.

Le but premier était de constituer une structure permettant à des dirigeants d'entreprises régio-

nales de se rencontrer et se perfectionner au sein de groupes d'auto formation. Depuis 25 ans, plus de 600 dirigeants, dont Alain Courtois, président de la CCI de Loir-et-Cher, sont passés par l'association qui compte aujourd'hui 152 adhérents (auxquels s'ajoutent des invités ponctuels) répartis en 12 groupes de travail. Ce réseau de PMI régionales représente 4 000 emplois pour un chiffre d'affaires de 3 milliards de francs.

Organe de réflexion, Horizon Entreprises ne se contente pas de mettre en commun les expériences. Il monte des programmes de formation pour répondre à la demande de ses adhérents et multiplie les initiatives concrètes de progrès : stages d'enseignants des lycées techniques dans des PME, élaboration de documents de promo-

tion, soutien à des opérations de reprise ou de création d'entreprises (en Loir-et-Cher, Serviflam à Vendôme et Climatelec à Contres ont bénéficié de ce type d'intervention).

Chacun des douze groupes composant l'association se réunit une fois par mois pour étudier un thème choisi par les participants. Les actions de formation absorbent la plus grande part du budget de fonctionnement et sont facturées aux adhérents qui peuvent les imputer sur le budget formation de leur entreprise. Une subvention de la CCCI Centre est affectée au développement de nouveaux projets.

**Contact :**  
Laure Perche, Secrétaire général d'Horizon Entreprises, CCCI Centre • 6 rue P-M Curie • BP 109 • 45142 Saint-Jean-de-la-Ruelle Cedex • Tél. 02 38 25 25 45  
Présidente : Régine Charvet-Pello à Tours

# Groupements d'entreprises

## JCE : TOUJOURS UNE IDÉE D'AVANCE

La Jeune chambre économique se définit comme une association de femmes et d'hommes désireux de participer, sans esprit partisan, à la vie de leur cité, de leur région ou de leur pays. Outre qu'ils sont tous âgés de moins de 40 ans, ses membres cultivent le goût d'entreprendre et la volonté d'améliorer la vie autour d'eux. Ces idées s'expriment dans des actions collectives qui se veulent autant d'initiatives susceptibles de prolongations.

La Jeune chambre économique de Blois (une trentaine d'adhérents) s'investit dans quatre projets. Les Jeudis de l'emploi sont des rencontres destinées aux institutionnels et responsables d'entreprise sur différents thèmes se rapportant à l'emploi. Cinq éditions ont déjà eu lieu. «Ludovilles» se voulait au départ un jeu de société faisant appel à la connaissance de son terroir. Les enjeux budgétaires n'ont pas permis de trouver un partenaire financier, mais les 500 questions réalisées seront utilisées sur le site Internet du comité du tourisme.

La JCE s'est engagée par ailleurs dans une démarche de jumelage avec son homologue de Bastogne (Belgique) afin de se donner une ouverture européenne et elle travaille sur l'organisation de son second Cosco (combiné sportif complet) qui comprend huit épreuves sportives sur une journée.

Jeune chambre économique de Blois  
BP 134 • 41005 Blois  
Contact : Joël Buffet, président

## COVALOR : la promotion des terroirs



COVALOR, service promotion de la Chambre d'agriculture du Centre, est l'outil privilégié de promotion des entreprises du secteur agricole et agro-alimentaire sur les marchés nationaux ou internationaux. En étroite collaboration avec plus de 200 entreprises adhérentes (coopératives et privées) et avec le concours du Conseil régional et des Conseils généraux, COVALOR travaille sur deux axes principaux : la promotion et la communication.

La promotion s'exprime par la participation à des salons professionnels, l'organisation d'expositions, de réception d'acheteurs étrangers, d'animation de

magasins, la réalisation de documents publipromotionnels, le développement des relations avec les médias, une recherche permanente de nouveaux débouchés en partenariat avec les organismes spécialisés. Le développement des ventes à l'exportation des produits de la viticulture témoigne de l'efficacité de ce type d'actions.

La communication s'exerce au travers d'une signature régionale des produits du terroir symbolisée par le logo «*Produits du cœur de France : c'est royal !*». Chaque entreprise adhérent au cahier des charges peut porter cette griffe, signe de reconnaissance et d'identification. COVALOR a développé par ailleurs un répertoire des entreprises adhérentes par secteur d'activité, document indispensable pour travailler avec la grande distribution.

L'adhésion à COVALOR comporte une cotisation annuelle permettant l'inscription aux différentes actions proposées au programme. Deux années de cotisation permettent de figurer au répertoire des entreprises.

Contact : COVALOR  
Chambre régionale d'agriculture du Centre  
13 avenue des Droits de l'homme  
45921 Orléans Cedex 9  
Tél. 02 38 71 91 01



## Groupements d'entreprises

### GIMREC : La métallurgie s'affirme



**L**e Groupement des industries métallurgiques de la région Centre (GIMREC) représente un secteur d'activité omniprésent et pourtant mal connu. A juste titre réputée pour son patrimoine architectural ou la qualité de ses vignobles, la région Centre est aussi le 5<sup>ème</sup> pôle industriel français. Il s'agit là d'une vocation plus récente que les deux autres, puisqu'elle s'est véritablement affirmée à la faveur du grand mouvement de décentralisation parisienne des années 60.

Émanation des chambres syndicales de la métallurgie des six départements de la région, le GIMREC met à la disposition des entreprises toute une batterie d'organismes et de services pour favoriser leur implantation, ainsi qu'un outil unique de formation d'apprentis de l'industrie : le CEFAMREC (voir page 20).

Avec ses 2 560 entreprises employant plus de 90 000 salariés, la métallurgie est le premier employeur de la région Centre, avec des effectifs qui représentent le double de ceux du BTP. C'est une force, orientée vers une politique d'accueil parfaitement rodée des nouveaux venus, qui explique en même temps qu'elle exprime la vitalité du GIMREC. Celui-ci constitue une structure légère, s'appuyant sur six chambres départementales, pour quadriller la totalité du territoire régional et apporter une aide efficace à tous les chefs d'entreprise.

«Ce n'est pas notre faute si nous bénéficions d'un environnement touristique et de loisirs exceptionnel», constate en souriant le prési-

dent du GIMREC, Bernard Meunier, par ailleurs membre de l'assemblée permanente du CNPF, «mais nous avons aussi tout ce qu'il faut pour accueillir les entreprises industrielles et leur permettre de travailler dans les meilleures conditions à proximité de Paris, mais dans un cadre de vie tellement plus agréable. Chez nous, les usines à la campagne, c'est une réalité».

Autre atout précieux de la région Centre, elle dispose d'un maillage très dense en sous-traitants capables de répondre à la totalité des exigences des donneurs d'ordre. Le GIMREC se propose pour sa part de résoudre toutes les questions relatives à l'implantation, au conseil juridique, à la gestion des ressources humaines ou à la formation, qu'elle soit initiale ou permanente.

Contact : GIMREC

1 rue Paul Renouard • 41000 Blois • Tél. 02 54 78 03 89

Secrétaire général : Gilles Astolfi

### Promouvoir la plasturgie régionale

**L'**industrie des matières plastiques emploie plus de 15 000 salariés en région Centre, répartis pour la plus grande part sur les départements de la vallée de la Loire ainsi que l'Eure-et-Loir. Trois cents entreprises adhèrent au Groupement des industriels de la plasturgie (GIP Centre), membre de la fédération de la plasturgie, dont le président est monsieur Lucien Delesalle (Société Polyroc à Vendôme), qui a été élu à ce poste le 15 avril 1998 en remplacement de monsieur Lebey.



Le Groupement s'est donné pour mission de fédérer,

représenter et promouvoir l'image de la plasturgie sur les six départements de la région. Il fait

participer activement ses adhérents à la défense de la vie professionnelle et répond à leurs préoccupations quotidiennes dans un grand nombre de domaines.

En matière sociale, le GIP a créé SVP conseil juridique, un service qui traite les questions de droit du travail (application de la convention collective) mais intervient aussi dans les projets d'insertion et de maintien des travailleurs handicapés. Dans le domaine de la formation et de l'emploi, il informe sur les aides financières, les dispositifs de formation et d'insertion des jeunes et tient à jour une bourse de l'emploi. Il est également en mesure de répondre à toute question relative à la fiscalité et à la réglementation environnementale.

Le Groupement se veut aussi partenaire du développement des entreprises en mettant à la

disposition de celles-ci des espaces collectifs sur des salons professionnels et en recherchant les opportunités d'affaires disponibles sur les marchés internationaux. Il soutient les démarches qualité individuelles ou collectives et joue le rôle d'interface avec les centres de recherche de la profession, notamment l'Institut supérieur de la plasturgie d'Alençon. Le GIP est enfin un lieu de rencontre et d'échanges entre les adhérents.

Pour des raisons d'efficacité, le Groupement des industries de la plasturgie en région Centre a décidé, tout en conservant son identité propre, de regrouper ses moyens avec celui de la région Maine-Normandie dont les actions se trouvent complémentaires aux siennes. De ce fait, la structure administrative fonctionne désormais à Alençon.

Contrat : GIP • Chambre de commerce et d'industrie  
12 place du Palais • B.P. 42 • 61002 Alençon Cedex  
Tél. 02 33 82 82 82

Chargé de communication : M. de Soos

## GREPIC : 20 ans au service de la pharmacie

**L**e Groupement régional des établissements pharmaceutiques industriels du Centre (GREPIC) est né en février 1977. Il regroupe 37 laboratoires, dont 5 dans le Loir-et-Cher qui possède une forte spécificité dans ce domaine.

Le Groupement entend défendre les intérêts de l'industrie pharmaceutique tant auprès des usagers que des pouvoirs publics. Conscient de l'évolution rapide que connaît ce secteur (rachats, fusions, renforcement des exigences réglementaires avec notamment les 35 heures, etc), le GREPIC veut être un organe de réflexion collective pour aider ses adhérents à préparer les mutations indispensables.

C'est à cet effet qu'ont été mises en place quatre commissions techniques sur les thèmes de la maintenance, la qualité, l'environnement

et les relations humaines. La première permet aux ingénieurs maintenance d'échanger des informations techniques et d'utiliser en commun un système de consultation échange de pièces détachées et machines. La seconde commission rassemble les responsables des laboratoires de contrôle des services contrôle qualité et assurance qualité. De nombreux contacts y sont entretenus avec d'autres associations professionnelles. Les participants y travaillent sur des sujets généraux d'intérêt commun et des thèmes plus spécialisés sont abordés en réunions restreintes.

La commission environnement santé sécurité s'est déjà intéressée au traitement des déchets pharmaceutiques et aux différents systèmes d'audits environnementaux. La commission

ressources humaines, la plus récente, est née du souhait des industriels d'échanger sur leurs pratiques et de les comparer afin de faire profiter tout le monde des initiatives réussies et de favoriser les transferts d'expérience, notamment des grandes entreprises vers les petites.

Le GREPIC Centre est présidé par M. Francis Philippon, directeur qualité du laboratoire Prographarm de Châteauneuf-en-Thymerais (Eure-et-Loir).



**Contact :** GREPIC Centre  
6 rue P-M Curie • ZA d'Ingré  
45140 St Jean-de-la-Ruelle  
Tél. 02 38 25 25 25

## Habillement : un syndicat, une cellule promotion

**C**entre-Habillement est un syndicat professionnel qui regroupe des entreprises de la région Centre, confectionneurs et sous-traitants représentant plus de 10 000 emplois. Créé en 1947, il se donne pour objectifs la défense des intérêts de la profession auprès des pouvoirs publics, la promotion du savoir-faire des métiers de l'habillement par des manifestations commerciales, ainsi que la mise en relation des chefs d'entreprise et l'étude des questions juridiques ou sociales qu'ils rencontrent dans l'exercice de leur activité.

Un groupement sous-traitance centralise les offres de travail, effectue des enquêtes de solvabilité et recense les moyens techniques dispo-

nibles sur l'ensemble de la région afin de satisfaire au mieux les donneurs d'ordres.

A noter par ailleurs qu'une cellule de promotion des métiers de la filière mode baptisée PROFIL a été créée au sein de la Chambre régionale de commerce et d'industrie dans le but de fournir un appui commercial à l'activité des entreprises régionales du secteur de la mode, notamment dans le domaine de l'export, du développement, de la prospection.

**Contacts :**  
Centre-Habillement • 15 place La Fayette • BP 225 • 36004 Chateauroux Cedex  
Tél. 02 54 29 42 00  
PROFIL : CRCI Centre • 6 rue P-M Curie • BP 109 • 45142 St Jean-de-la-Ruelle  
Cedex • Tél. 02 38 25 25 29 (Armande Lorent ou Christine Blanchet)

## GRAIC : Développer les complémentarités

**L**e GRAIC (Groupement régional administratif des imprimeurs du Centre) est le relais de la fédération nationale de l'imprimerie et des industries graphiques en région Centre. Il réunit 141 entreprises, réparties sur les dix départements de sa zone de compétence. Celle-ci comprend le Loir-et-Cher, le Loiret, l'Eure-et-Loir, le

Cher, l'Indre, l'Indre-et-Loire, la Vienne, les Deux-Sèvres, la Nièvre et l'Yonne.

Soucieux de privilégier l'esprit de complémentarité, le GRAIC édite un annuaire répertoriant les 777 entreprises de sa zone géographique, classées dans chaque département par spécialité (composition, photogravure, impression à plat, en continu, sérigraphie, reprographie, publicité,

etc). Cet outil veut faciliter la recherche des imprimeurs en quête d'une compétence précise complémentaire à la leur, pour répondre à un marché global. L'annuaire comporte également un guide des services liés à la profession (fournisseurs, réglementation, adresses utiles, etc).

**Contact :** GRAIC Centre • 14 boulevard Rocheplatte  
45058 Orléans Cedex 1 • Tél. 02 38 78 18 45  
Secrétaire administrative : Mélanie Pousse  
Président : Daniel Nadeau



## Céder ou reprendre un commerce

**T**ranscommerce, premier réseau local de transmission d'entreprises, est opérationnel sur toute la région Centre, à l'initiative de la Chambre régionale de commerce et d'industrie et des professionnels des transactions.

Les offres de vente (en moyenne un millier pour l'ensemble de la région) sont répertoriées dans un bulletin mensuel largement diffusé auprès du public intéressé et d'un certain nombre de partenaires (CCI, experts-comptables, notaires, agents immobiliers). Elles sont également accessibles en permanence par Minitel : composer le 3616 TCOM (1,29 F la minute).

L'accès au réseau est facturé 800 F par an aux cédants. Il est gratuit si leur inscription se fait par l'intermédiaire d'un notaire ou agent immobilier. Pour les acquéreurs, réception gratuite du bulletin pendant trois mois après inscription préalable. Les uns et les autres ont la possibilité de bénéficier d'informations et de conseils auprès de professionnels (notaires, agents immobiliers) et d'assistants techniques au Point accueil Transcommerce qui existe dans chaque Chambre de commerce et d'industrie.

Contact : Denis Le Prat • Maison des Entreprises  
Chambre de commerce et d'industrie du Loir-et-Cher  
16 rue de la Vallée-Maillard à Blois  
Tél. 02 54 44 64 50



## Céder ou reprendre une entreprise artisanale

**D**epuis septembre 95, les Chambres de métiers de la région Centre ont mis en place un dispositif complet et concerté pour favoriser la transmission d'entreprises artisanales. La Chambre de métiers de Loir-et-Cher est associée à cette action qui vise à sensibiliser les cédants potentiels, les visiter pour mesurer la viabilité de leur entreprise, établir avec l'assistance éventuelle d'un expert un diagnostic économique faisant ressortir les atouts et les éléments à améliorer, les mises aux normes souhaitables, évaluer le juste prix de cession.

La Chambre de métiers se propose ensuite de faciliter les échanges avec les candidats à la reprise qui se sont manifestés auprès d'elle. Elle accompagne alors cédants et repreneurs tout au long du processus, en les informant et en les conseillant.

Renseignements : Maison des Entreprises  
Chambre de métiers de Loir-et-Cher • service économique  
Contact : François Ferré • Tél. 02 54 44 65 83



**L'Energie d'Entreprendre en Loir-et-Cher  
une idée au service du développement**

Le Club...

Améliore l'essor des entreprises locales

Favorise les échanges d'idées et d'expériences

Véhicule les informations nécessaires à une meilleure  
appréhension de l'environnement économique

Le Club : renseignements au 02 54 42 42 05

Ecouter Animer Echanger Informer Fédérer Ecouter Animer Echanger Informer Fédérer



## Profession : mandataire liquidateur

L'intervention du mandataire liquidateur dans la vie d'une entreprise n'est jamais bon signe. C'est en effet quand les difficultés n'ont pu être surmontées que la machine judiciaire prend le relais. Ceci ne veut pas dire pour autant (pas toujours) que le mandataire soit le fossoyeur des entreprises.

Depuis la nouvelle loi sur le commerce de 1985, l'ancienne profession de syndic a été divisée en distinguant ses deux aspects. L'administrateur judiciaire représente le chef d'une entreprise en phase d'observation quand celle-ci emploie plus de 50 salariés ou réalise plus de 20 MF de chiffre d'affaires. Le mandataire liquidateur est le représentant des créanciers et il intervient dans chaque procédure.

Quand celle-ci se conclut par une liquidation, le mandataire liquidateur (qu'on peut aussi appeler mandataire judiciaire) est chargé de rechercher la meilleure solution pour la vente des actifs. «*Même à ce stade, la préoccupation première reste la sauvegarde de l'emploi car un repreneur peut se manifester dans le cadre d'une liquidation*», explique Maître Hubert Lavallart, mandataire à Blois.

La vente des actifs peut s'opérer de gré à gré ou par voie d'enchères. C'est le tribunal qui choisit, le mandataire se bornant à émettre des propositions, puis à exécuter la décision. Dans tous les cas, sa tâche requiert des trésors de diplomatie : «*Derrière le problème économique qui conduit à la liquidation, il y a très souvent un problème humain ou familial*», observe Hubert

Lavallart. «*Souvent la séparation du couple déclenche les difficultés. On se trouve au centre d'intérêts très complexes et souvent contradictoires, d'autant qu'aujourd'hui la majeure partie des procédures concerne de petites entreprises artisanales ou commerciales*».

Profession libérale ayant qualité d'auxiliaire de justice, et dépendant du tribunal pour l'essentiel de son activité, le mandataire judiciaire exerce son activité dans le ressort d'une Cour d'appel. Dans la pratique, il intervient le plus souvent dans le département où il est fixé.

Deux mandataires en Loir-et-Cher :  
Hubert Lavallart • Place Jean-Jaurès à Blois  
Tél. 02 54 78 62 62  
Gérald Buisson • 26 avenue de Verdun à Blois  
Tél. 02 54 74 40 20

## Tribunal de commerce : informations et recours

Les tribunaux de commerce sont compétents en matière de litiges commerciaux. Ils sont constitués de magistrats non professionnels et bénévoles, élus par leurs pairs.

Le tribunal de commerce de Blois-Vendôme, qui traite les affaires des deux arrondissements du même nom, compte onze juges consulaires et celui de Romorantin en compte six. Le corps électoral est constitué de membres de droit (anciens membres du tribunal, membres en exercice), de membres élus de la Chambre de commerce et d'industrie et de délégués consulaires.

Le greffier du tribunal de commerce est un auxiliaire de justice indépendant titulaire de sa charge. Il tient le registre du commerce et des sociétés (inscriptions et radiations) et reçoit leurs bilans et comptes annuels. Ces données sont publiques. Si elles ne sont

pas déposées dans les délais, les dirigeants peuvent être traduits devant le tribunal correctionnel. Le greffier peut délivrer sur demande divers documents d'information concernant les entreprises : copies de statuts, de procès-verbaux d'assemblée, actes de cession de parts.

C'est également le greffier qui enregistre les inscriptions de privilèges demandées par les organismes sociaux ou fiscaux, les banques ou autres créanciers. Ces informations sont publiques et permettent aux contractants de connaître l'état d'endettement (cotisations sociales ou taxes et impôts non payés), les prêts en cours garantis, les locations de biens mobiliers ou immobiliers. A partir des données qu'il détient sur les entreprises, le greffier est en mesure de signaler celles qui se trouvent en phase difficile au président

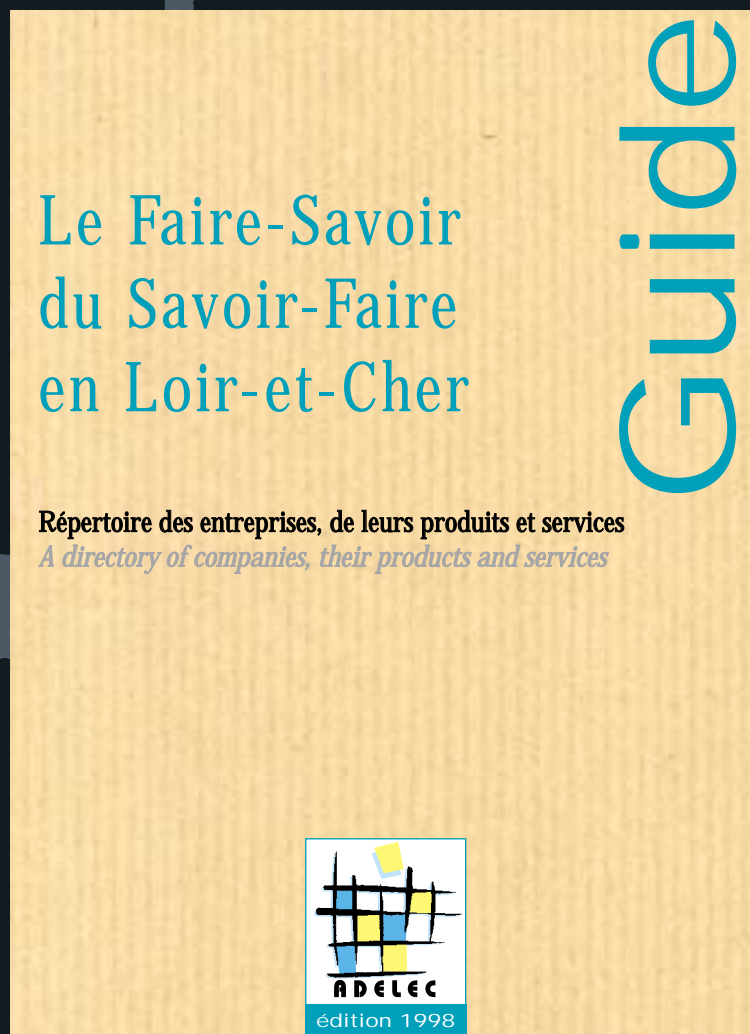
du tribunal de commerce afin que celui-ci leur propose l'assistance de la cellule Prévention.

Les déclarations de cessation de paiement (dépôt de bilan) sont reçues par le greffier et les procédures sont ouvertes par le tribunal. Le redressement judiciaire peut déboucher sur un plan de redressement permettant l'apurement du passif, un plan de cession ou une liquidation. Dans tous les cas, le greffier assure la publicité des jugements relatifs à ces procédures. Le tribunal de commerce intervient par ailleurs dans le recouvrement des créances par voie d'injonction de payer, référé ou assignation.

Tribunal de commerce de Blois • 15 rue du Père Brottier  
Tél. 02 54 78 07 91  
Tribunal de commerce de Romorantin • place du Château  
Tél. 02 54 76 14 74

ACCRES, <i>Aide aux créateurs d'entreprise</i> . . . . .	6	Energie d'Entreprendre . . . . .	31
ADEB, <i>Agence de développement économique de Blois</i> . . . . .	22	Entreprendre en France . . . . .	4
ADELEC . . . . .	7-14-16-21-30-31	FDES, <i>Fonds de développement économique et social</i> . . . . .	4
<i>Agence de développement économique de Loir-et-Cher</i>		FEDER . . . . .	24
AFAQ, <i>Association française pour l'assurance qualité</i> . . . . .	12	<i>Fonds européen pour le développement de l'économie rurale</i>	
AFPA . . . . .	18	FEDI, <i>Fonds économique départemental d'intervention</i> . . . . .	24
<i>Association française pour la formation professionnelle des adultes</i>		FDPMI, <i>Fonds de développement des PMI</i> . . . . .	10-14-15
Alliance française . . . . .	18	FERI, <i>Fonds économique régional d'intervention</i> . . . . .	24
ANPE, <i>Agence nationale pour l'emploi</i> . . . . .	15-16	Fonds de développement du sud . . . . .	6-14
ANVAR . . . . .	4-9-17	FRAC, <i>Fonds régional d'aide au conseil</i> . . . . .	5-10
<i>Agence nationale de valorisation de la recherche</i>		FRAEX, <i>Fonds régional d'aide à l'exportation</i> . . . . .	27
ARIST . . . . .	25	FRATT, <i>Fonds régional d'aide au transfert de technologie</i> . . . . .	10-15
<i>Agence régionale d'information scientifique et technique</i>		FRED, <i>Fonds de restructuration du ministère de la défense</i> . . . . .	14
ATIREC, <i>Appui technique et innovation en région Centre</i> . . . . .	12	FSE, <i>Fonds social européen</i> . . . . .	10-25
BDPME, <i>Banque de développement des PME</i> . . . . .	13	GIMREC . . . . .	34
Caisse d'épargne . . . . .	4-6	<i>Groupement des industries de la métallurgie du centre</i>	
CCE, <i>Conseillers du commerce extérieur</i> . . . . .	28	GIP, <i>Groupement des industries de la plasturgie</i> . . . . .	34
CEFAMREC, <i>Centre de formation des apprentis de l'industrie</i> . . . . .	20	GRAIC . . . . .	35
Centre-Habilleme nt . . . . .	35	<i>Groupement régional administratif des imprimeurs du centre</i>	
Centre médiation . . . . .	30	GREPIC . . . . .	35
Centre capital Développement . . . . .	13	<i>Groupement régional des établissements pharmaceutiques industriels du centre</i>	
CERIF, <i>Centre régional d'information sur la formation</i> . . . . .	18	GRETA . . . . .	20
CFCE, <i>Centre français du commerce extérieur</i> . . . . .	27	Horizon Entreprise . . . . .	32
Chambre de commerce et d'industrie de Loir-et-cher . . . . .	4-13-14-16-17-19-22-25-28-36	Inseréco . . . . .	15
Chambre de métiers de Loir-et-cher . . . . .	4-5-7-13-14-16-17-19-36	ISMER, <i>Institut supérieur de management et d'économie rurale</i> . . . . .	8
Chambre régionale d'agriculture du centre . . . . .	11-33	JCE, <i>Jeune chambre économique</i> . . . . .	33
Chambre régionale de commerce et d'industrie . . . . .	12-25-28-32-35	Mandataire liquidateur . . . . .	37
CIMI, <i>Centre international de maintenance industrielle</i> . . . . .	18	MEF, <i>Maison pour l'emploi et la formation</i> . . . . .	7
CJD, <i>Centre des jeunes dirigeants</i> . . . . .	32	MFQ, <i>Mouvement français pour la qualité</i> . . . . .	12
CNAM, <i>Conservatoire national des arts et métiers</i> . . . . .	18	Observatoire de l'économie et des territoires de Loir-et-cher . . . . .	26
CODEFI, <i>Commission des chefs de services financiers</i> . . . . .	29	PARI . . . . .	6
CODIL, <i>Comité de développement industriel local</i> . . . . .	4-30	<i>Programme d'aide régionale à la création et à l'investissement</i>	
Communauté du Pays de Vendôme . . . . .	23	PFIL, <i>Plate-forme d'initiative locale</i> . . . . .	14
Conseil général de Loir-et-cher . . . . .	4-13-23	PLIE, <i>Plan local d'insertion par l'économie</i> . . . . .	15
Conseil régional du centre . . . . .	4-5-6-14-15-16-24-27	PPR, <i>Prêt participatif régional</i> . . . . .	15
COVALOR . . . . .	33	PRCE, <i>Prime régionale à la création d'entreprise</i> . . . . .	6
CREA . . . . .	5	Produire 41 . . . . .	31
<i>Fonds d'aide à la création et à la reprise d'entreprises artisanales</i>		Prométhée 41 . . . . .	16
CRITT . . . . .	10-11	RIE, <i>Réseau initiative emploi</i> . . . . .	16
<i>Centre régional d'innovation et de transfert de technologie</i>		saint-Gobain Développement . . . . .	14
Direction départementale du Travail . . . . .	6-16-29	SEMADEB . . . . .	22
Direction régionale des Douanes . . . . .	27	<i>Société d'économie mixte d'aménagement et de développement de Blois</i>	
DRCE, <i>Direction régionale du commerce extérieur</i> . . . . .	27	SOFARIS . . . . .	4-13
DRIRE . . . . .	10	<i>Société française de garantie de financement des PME</i>	
<i>Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement</i>		SOFRED . . . . .	14
ECOPARC d'affaires de Sologne . . . . .	7	Thomson . . . . .	14
EIC, <i>Euro info centre</i> . . . . .	24-27	Trésor public . . . . .	29
		Tribunal de commerce . . . . .	30-37
		URSSAF . . . . .	16-29

l'ADELEC tient à votre disposition  
l'édition 1998 du  
*Faire-Savoir du Savoir-Faire en Loir-et-Cher*



Guide

250 pages  
d'informations  
sur plus de  
1 700 entreprises  
implantées  
dans le département

disponible à l'Agence  
sur simple demande

**ADELEC**  
Agence de Développement  
Economique de Loir-et-Cher  
1, avenue de la Butte  
41000 Blois  
Tél. 02 54 42 42 05  
Fax 02 54 42 42 48  
Email ADELEC@wanadoo.fr  
<http://www.loir-et-cher-eco.com>